

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 49 (1964)  
**Heft:** 6

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Organe officiel de  
l'Union suisse des Caisses  
de crédit mutuel  
(Système Raiffeisen).  
Rédaction et administration :  
Union Raiffeisen Suisse  
(G. Froidevaux, fondé de pouvoir)  
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81.  
Impression : Imprimerie  
Favre & Favre S.A., Lausanne.

# Le Messenger Raiffeisen



6

Lausanne, juin 1964.

49<sup>e</sup> année

Paraît chaque mois.

## 61<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse des 23 et 24 mai à Berne

Dans une manifestation imposante caractérisée par son ambiance de fraternité, près de 2000 délégués venus de tous les coins du pays, ont marqué la solidité de l'œuvre de solidarité rurale du raiffeisenisme suisse édifiée dans le plus pur esprit de concorde et de justice pour le bien commun. Suivant les consignes de leurs chefs et s'en référant aux directives des hautes autorités fédérales en rapport avec la situation économique, ils ont proclamé leur volonté de poursuivre sans répit leurs efforts pour rendre la maison suisse toujours plus belle, toujours plus habitable, toujours plus indépendante.



L'assemblée  
plénière à la  
Halle des Fêtes

## Le Congrès 1964

A Berne cette fois et comme chaque année, les raiffeisenistes suisses ont eu l'occasion de se rencontrer en une grande et solennelle réunion pour y entendre, de la bouche de ceux qui ont la redoutable et souvent ingrate charge de conduire un mouvement comprenant plus d'un millier de Caisses, des rapports détaillés exposant les réalisations présentes et les perspectives d'avenir. Dans les succès proclamés, ils ont puisé la force de persévérer, par leur pleine collaboration, à une œuvre vieille de plus d'un demi-siècle, mais qui s'avère plus jeune et plus dynamique que jamais.

Cette force réside dans l'autonomie du mouvement, dans sa complète liberté d'action, dans ses nobles buts, dans le sens de responsabilité des hommes placés aux leviers de commande à tous les échelons de l'organisation.

Cet attrait tient d'une activité relevant d'un grand idéal, de l'idéal de charité, mais idéal qui ne se réalise que dans la mesure où possédants et emprunteurs se tendent fraternellement la main, résolus qu'ils sont de donner une impulsion nouvelle à l'amélioration des conditions d'existence des modestes travailleurs comme des gens plus aisés. On en trouve le témoignage dans la conscience avec laquelle les mandataires ont accompli leur devoir à l'assemblée générale, dans leur attention à consigner les mots d'ordre.

On est en droit ainsi d'en tirer la conclusion que jamais peut-être les Caisses Raiffeisen n'ont été aussi utiles, aussi nécessaires. Jamais non plus, elles n'ont répondu d'une façon plus impérieuse et plus parfaite aux besoins urgents de cette époque où tout doit se fonder sur l'esprit de coopération et de fraternité chrétienne. Le succès du Congrès de Berne en est l'éclatante démonstration.

### Prélude

Bijou du moyen âge et capitale helvétique, Berne, la ville des ponts, des arcades et des fontaines historiques, a exercé un attrait tout particulier puisque 2000 délégués s'y sont donné rendez-vous pour leur landsgemeinde annuelle. Secondé par un temps favorable, l'accueil de la ville fédérale fut des plus chaleureux, en confirmation d'une vieille renommée de ville hospitalière qui ne pouvait être démentie.

Préluant à la journée officielle, c'est-à-dire en après-midi du vendredi 22 mai, la Direction et les organes centraux de l'Union s'étaient déjà réunis en une laborieuse séance commune pour faire le point sur la situation et l'activité du mouvement et pour régler les derniers détails du grand rassemblement du lendemain.

### Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

La grande journée de travail du samedi 23 mai s'annonçait belle lorsqu'en lever de rideau, à 10 h. 30, la Coopérative de cautionnement de l'Union tenait sa 22<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire, dans la spacieuse salle du Kursaal.

L'assemblée se déroula conformément à l'ordre du jour statutaire établi. Elle obtint un plein succès, tant par l'importance de la participation qui a révélé la considération accrue de cette institution auxiliaire, que par la haute portée des rapports présentés qui ont

témoigné de son utilité sociale au premier chef. Pour ne pas trop écarter le film particulier de cette assemblée qui mérite qu'on y porte une grande attention, nous nous proposons d'en faire un reportage complet et à part dans le prochain numéro de ce journal.

Il en vaut la peine si l'on sait que cette coopérative, qui répond à un besoin des temps actuels, dispense ses services au profit de toutes les couches de la communauté rurale en favorisant l'obtention d'un crédit d'exploitation avantageux, qui ne charge pas, mais qui, au contraire, pousse au désendettement du solliciteur en augmentant le rendement de ses moyens de production et améliore ses conditions matérielles d'existence. Le champ d'activité de l'institution s'étend ainsi d'année en année.

## La 61<sup>e</sup> assemblée des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Les trains d'avant midi ont déversé, en gare de Berne, les groupes compacts des délégués accourus au rendez-vous annuel pour y accomplir leur mandat officiel à l'assemblée plénière. Si leur participation considérable témoigne de l'attachement des populations rurales à l'œuvre du mutualisme du crédit dans le cadre de la commune rurale autonome, elle est aussi l'expression de leur gratitude pour son action bienfaisante.

Après le repas pris dans les hôtels et restaurants assignés, les congressistes se dirigent vers la Halle des Fêtes, à la place Général Guisan, où doit avoir lieu la grande revue des forces raiffeisenistes suisses. A l'entrée, les formalités de contrôle sont prestement assurées. Les Romands et les Tessinois occupent les tables réservées munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand et de suivre les péripéties du déroulement de l'ordre du jour.

Sur l'estrade élégamment décorée de fleurs et de verdure et où l'étendard fédéral fait toile de fond, alors que les drapeaux cantonaux lui font une couronne, prennent place le président de l'assemblée, les membres des Conseils et de la Direction de l'Union entou-



On se presse à l'entrée de la Halle des Fêtes.

### Note de la rédaction

**Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 61<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse.**

**Différents articles et comptes rendus, tels ceux des assemblées annuelles des Fédérations genevoise, vaudoise et jurassienne, ainsi que ceux d'assemblées générales de Caisses locales, ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous prions nos correspondants et lecteurs de bien vouloir nous en excuser.**

rant le représentant du Gouvernement cantonal bernois, M. Fritz Moser, conseiller d'Etat et directeur des Finances, ainsi que le conférencier du jour, M. Fritz Hummler, délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail. A la table d'honneur se rangent les hôtes de marque, les délégations étrangères, les invités et les représentants de la presse, que le président saluera tout à l'heure.

Il est 14 h. 30 précises quand une sonnerie de trompettes annonce l'ouverture de cette 61<sup>e</sup> assemblée annuelle ordinaire des délégués et impose un instant de recueillement dont l'atmosphère de solennité imprénera sans défaillance les débats.

Le président de l'Union, *M. Gall Eugster*, docteur en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 625 Caisses affiliées représentées officiellement par 1972 délégués venus de tous les cantons. Il leur adresse la bienvenue en ces termes :

Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à la 61<sup>e</sup> assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Nous siégeons sous le signe de l'Exposition nationale 1964 à Lausanne. Les conditions de logement ne nous ont malheureusement pas permis d'y tenir nos assises, d'année en année plus importantes. Nul doute cependant que cette grande réalisation vous laisse des impressions plus fortes encore en la parcourant à titre privé.

En visitant l'Expo 64, vous vous souviendrez automatiquement de la « Landi 39 » et, aussitôt, vous aurez conscience des énormes changements survenus en nous et autour de nous durant cette brève période. L'Expo nous en donne une saisissante image. La « Landi » succéda à la longue dépression de l'entre-deux-guerres caractérisée parfois par plus de cent mille chômeurs et par la dévaluation du franc suisse en 1936. Elle précédait le second et terrible conflit mondial qui a divisé notre planète en deux camps : l'Occident défenseur des droits de l'homme et l'Orient communiste. Ces deux mondes s'affrontent actuellement encore, avec leur puissant appareil militaire, en une guerre froide sur le plan économique et idéologique. Les conséquences de ce combat silencieux que mènent les deux antagonistes se traduit de part et d'autre par un développement technique et économique tel que le monde n'en a encore jamais connu. La Suisse aussi vit dans ce tourbillon. Sept cent mille travailleurs étrangers, un renchérissement croissant et des mesures étatiques propres à freiner la surchauffe constituent les signes extérieurs de cette haute conjoncture avec, au centre, l'Expo 64. Les positions de départ de la Landi 39 et de l'Expo 64 sont donc diamétralement opposées.

Elles ont pourtant quelque chose de commun :

La Haute Route de la Landi avait fait battre plus vite notre cœur empli de patriotisme, état d'esprit auquel notre présentement des futurs conflits armés du monde n'était certes pas étranger. Par la Voie suisse, l'Expo 64 nous conduit symboliquement vers des temps nouveaux. Elle nous rappelle les luttes de tous les instants pour conquérir la liberté spirituelle et matérielle : La Voie de la Suisse commence au Grütli, avec le serment des trois Confédérés et le Pacte de 1291 ; elle nous conduit, par les hauts et les bas : des guerres d'affranchissement et de religion, du service des mercenaires jusqu'à la révolution de l'ère napoléonienne ; ce n'est qu'avec la constitution fédérale de 1848 et notre déclaration de neutralité armée qu'elle suivra finalement une route plus paisible. La Suisse vigilante, capable de se défendre, en est le plus sûr garant. La Voie suisse nous apprend que l'affranchissement de l'esclavage corporel, la libération de la contrainte religieuse et morale, voire l'indépendance économique ont dû, malgré le serment du Grütli et le Pacte fédéral, être conquis de haute lutte au cours des siècles ; ils sauront certainement être défendus, à l'avenir aussi, dans les querelles futures entre les deux blocs qui s'affrontent, l'Occident épris de liberté et l'Orient communiste.

Le mouvement Raiffeisen suisse, en tant que véritable Coopérative d'entraide, a, lui aussi, suivi la Voie helvétique depuis 60 ans. L'esprit Raiffeisen qui anime notre population rurale tend à l'émancipation économique conformément à la vieille devise confédérale : un pour tous, tous pour un ; il cultive le sens de la famille, de la commune et de l'Etat. Puissions-nous poursuivre ensemble ce chemin vers la liberté.

Dans cette joyeuse ambiance, la Voie suisse de l'Expo nous mène en plein cœur de cette imposante manifestation qui a pour thème : Le monde de demain commence aujourd'hui. Oui, le monde de demain est confiant en l'avenir et conscient des possibilités que nous ne pouvons encore nullement évaluer. Songeons seulement à l'automation, à l'électronique, à l'énergie atomique, à la conquête de l'espace. Elles peuvent totalement changer la face de la terre et la vie de tout ce qui s'y trouve.

Mais point n'est besoin de nous alarmer car l'avenir nous appartient bel et bien ; chacun d'entre nous contribue à le forger dans la mesure de ses moyens, par sa collaboration de tous les jours, présente ou future.

Quelle sera, dans cet avenir incertain, la contribution du mouvement Raiffeisen suisse ?

Messieurs les délégués, nous avons la tâche facile. La Suisse est née d'une Confédération basée sur la promesse formelle de l'assistance mutuelle dans le péril et le besoin. Par sa fidélité au Pacte fédéral, elle a trouvé, sous la protection du Dieu tout-puissant, sa voie à travers toutes les vicissitudes des temps.

Et si nous, raiffeisenistes, nous gardons fidèlement nos principes d'entraide et d'assistance mutuelle, créés par le père Raiffeisen et repris par le curé Traber, si

nous agissons selon eux, nous suivrons alors certainement, nous aussi, la voie de l'avenir. L'être humain a tout naturellement tendance à assurer son avenir. Nous, prenons soin de nos enfants, nous nous soucions de notre vieillesse, nous nous inquiétons de l'éternité. Le mouvement Raiffeisen reste malgré son arrière-plan matériel, d'inspiration spirituelle. Il rassemble les forces vives du village, les encourage à l'épargne même en temps de surabondance d'argent due à la haute conjoncture, précisément pour assurer autant que possible l'avenir toujours incertain. Mais il veut également, grâce à l'épargne, ouvrir le chemin de l'avenir aux plus faibles. Ne restons-nous pas, en effet, constamment une communauté de destin, que nous vivions dans un village ou au fond d'une vallée isolée de montagne ? Permettez-nous de préparer demain dès aujourd'hui par une action sans cesse renouvelée.

En remerciant nos amis romands qui ont créé l'Expo 64 si riche en idées, je déclare ouvert ce 61<sup>e</sup> Congrès.

\* \* \*

J'ai l'honneur maintenant de pouvoir saluer parmi nous plusieurs hôtes de marque.

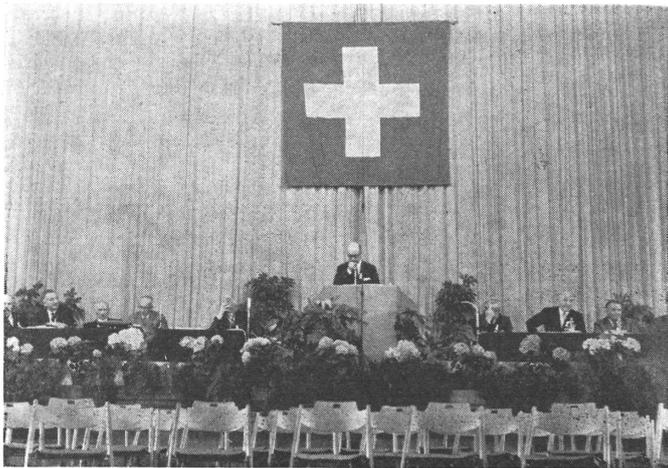
Très aimablement, *M. Fritz Hummler*, délégué aux possibilités de travail, s'est déclaré prêt à nous dire quelques mots sur « un programme économique ». Il semble effectivement que notre économie se soit, en sa libre disposition, quelque peu désordonnée face aux grandes tâches et aux problèmes de notre époque. Lui tracer une ligne directrice bien déterminée et, par là, lui redonner une base solide constitue certainement un but très actuel. Aussi, remercions-nous *M. Hummler* d'avoir bien voulu accepter de nous exposer ce problème. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous.

J'adresse ensuite un salut de bienvenue tout particulier à *M. Fritz Moser*, conseiller d'Etat du canton de Berne et directeur des Finances. Vous nous faites un très grand honneur, M. le directeur, d'avoir bien voulu représenter le Gouvernement bernois à notre Congrès annuel.

M. le conseiller d'Etat Moser a quitté la branche bancaire pour entrer dans le Gouvernement. L'activité des Caisses de crédit mutuel ne l'intéressera donc pas seulement en tant que chef des Finances, mais aussi comme spécialiste en la matière. Nous espérons qu'il remportera une bonne impression de notre mouvement et de son œuvre.

Il m'est permis de saluer en outre la présence de *M. Franco Brignoni*, chef comptable de la ville de Berne, qui représente les autorités municipales et *M. Rubli*, le dynamique et très aimable directeur de l'Office du tourisme de la ville de Berne, qui nous a rendu de précieux services dans l'organisation de notre manifestation.

J'ai également le plaisir de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous à *M. Clavadetscher*, directeur de la Division de l'Agriculture du département fédéral de l'économie publique. *M. Clavadetscher* connaît notre mouvement depuis fort longtemps déjà de par ses occupations anté-



Sur l'estrade pendant le rapport du directeur Edelmann.



Le vote à main levée.

rieures. Ne nous a-t-il pas transmis en termes très élogieux les salutations du Gouvernement saint-gallois lors du mémorable jubilé de l'année 1953 à Saint-Gall ?

De la Commission fédérale des banques, nous pouvons à nouveau saluer *M. Bodmer*, chef du secrétariat, ainsi que *M<sup>e</sup> Couchepin*, directeur de l'Office fédéral du registre du commerce.

J'adresse aussi mes souhaits de bienvenue aux représentants de nombreuses organisations économiques suisses et cantonales et, parmi eux, tout spécialement au prof. *A. Gutersohn*, conseiller d'économie politique et à *M. Rohner*, rédacteur, tous deux délégués de l'Association suisse des Arts et Métiers.

Je salue par ailleurs *M. Neukomm*, sous-directeur de l'Association suisse des paysans à Brugg et *M. E. Eigenmann*, directeur de l'Association suisse des consommateurs de lait, ainsi que *M<sup>e</sup> Ulrich Stämpfli*, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oberland bernois et *M.*

*Ruf*, de la Société suisse des Coopératives.

Notre salut de bon voisinage le plus cordial s'adresse encore à *MM. Hermann Alge*, président du Conseil de surveillance et *Grabher*, directeur de l'Union des Caisses de crédit mutuel du Vorarlberg, à *Bregenz*, de même qu'à *M. Huber*, attaché de direction de la Fédération du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine.

Que tous les autres invités dont j'ai également le plaisir de saluer la présence soient les bienvenus parmi nous.

Surtout vous, Messieurs les représentants de la Presse que je remercie d'ores et déjà de vos bienveillants comptes rendus.

\* \* \*

Avant de passer à l'ordre du jour, le président se plaît à céder la parole au conseiller d'Etat *Fritz Moser*, chef du Département cantonal des Finances, qui doit apporter le message du Gouvernement et du peuple bernois.

## Message du conseiller d'Etat bernois, M. Fritz Moser

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand honneur et le plaisir de vous souhaiter, au nom du Conseil d'Etat du canton de Berne, une cordiale bienvenue, de vous remercier aussi d'avoir, une fois de plus, choisi la ville de Berne pour y tenir vos assises, de vous remercier enfin personnellement de votre invitation au Congrès de ce jour. Je vous souhaite une fructueuse assemblée, ainsi qu'un agréable séjour, ici, à Berne et, demain, à l'Expo.

En ce même sens, je souhaite une très cordiale bienvenue à tous ceux parmi vous de langue française et italienne et je vous souhaite de même un beau séjour dans notre belle ville.

De quoi pourrait bien vous parler en ces lieux le directeur des finances du canton de Berne ? Certainement pas du développement historique et économique de Berne. Quiconque n'en connaissait rien jusqu'ici aura pu le

lire, en tout ou en partie, dans le *Messenger Raiffeisen* de mai 1964. Je pourrais aussi vous entretenir de la lutte contre la surchauffe, de ses effets sur notre vie économique, notamment sur les banques. Je crois savoir cependant que vous entendrez aujourd'hui à ce sujet une voix plus autorisée que la mienne. Une discussion sur le « Mirage » serait également un sujet d'actualité ou, pour nous autres Bernois, la transformation de la caserne de Berne qui fera l'objet de la votation de demain. Mais tous ces points n'ont aucun rapport direct avec votre assemblée d'aujourd'hui. Aussi laissons-les de côté.

Je voudrais en revanche me ressouvenir peut-être d'abord de l'heureuse époque où j'entretenais d'agréables relations d'affaires avec la direction de votre Union à Saint-Gall en tant que gérant d'une grande Caisse d'épargne bernoise. Je me suis alors demandé pourquoi votre mouvement a enregistré dans le canton de Berne, nous pouvons bien le dire, un essor vraiment remarquable, bien

que les conditions ne semblassent pas particulièrement favorables, car nous savons que le canton possède, comme aucun autre, un réseau de banques de tous genres ; depuis longtemps déjà, soit depuis le début du siècle passé, nous comptons d'innombrables banques et caisses d'épargne locales bien assises, deux banques d'Etat, les grands établissements financiers, tous sont présents.

Le fait que vos Caisses se soient développées principalement dans les régions plutôt parmi les moins favorisées économiquement peut nous fournir la réponse. C'est la volonté de s'entraider, fondement de toute votre institution, qui semble avoir donné l'impulsion à la création de vos Caisses locales en ces endroits quelque peu défavorisés. A cette volonté d'entraide, telle que vous la cultivez, mais aussi d'une manière toute générale, dans tous les domaines, je voudrais aujourd'hui, en ma qualité de directeur des finances, rendre un juste hommage.

*M. Hofmann*, président de votre Fédération de l'Oberland bernois, écrit dans votre organe du 14 mai entre autres choses : « ...Avant l'aide gouvernementale vient l'entraide. Aucun politicien et homme d'Etat ne devrait jamais le perdre de vue. » Je voudrais approuver sans réserve *M. Hofmann* ; j'irais même plus loin : non seulement les politiciens et les hommes d'Etat devraient s'en souvenir, mais encore chacun en particulier, nous tous. Ne nous leurrons point, il y a des problèmes que l'individu et la commune ne sont plus à même de résoudre à eux seuls. L'Etat doit intervenir ; les tâches dont il doit se charger aujourd'hui, deviennent, elles aussi, toujours plus nombreuses. Mais comme directeur des finances, je vois peut-être, contrairement à beaucoup d'autres, combien la volonté d'entraide diminue, s'affaiblit constamment et je dois malheureusement constater que l'Etat est sollicité dans une proportion sans cesse accrue, que l'on compte toujours davantage sur lui et ce malgré la haute conjoncture.

Un Etat puissant et généreux, c'est bien, mais trop d'influence étatique, c'est malsain. Plus l'Etat étend-il son emprise, plus l'appareil administratif et son cortège de dépenses deviennent importants, plus nombreux les contrôles étatiques, plus sévère la surveillance de la police et surtout plus restreintes les libertés individuelles dans tous les domaines de la vie. Pensons-y aujourd'hui.

C'est dans ce sens aussi que votre mouvement mérite reconnaissance et remerciement pour sa contribution à l'entraide économique et par delà morale. Je souhaite à votre Institution et à ses membres, à l'avenir également, un heureux essor dans l'intérêt même d'une saine économie nationale et, partant, du pays tout entier.

\* \* \*

Le président remercie le conseiller d'Etat Moser et, par lui, le Gouvernement bernois auquel il réitère ses sentiments de gratitude pour la sympathie témoignée au mouvement Raiffeisen en se faisant représenter à ses assises. C'est d'ailleurs le moment de préciser que le canton de Berne compte le plus grand nombre de Caisses de crédit mutuel qui, toutes, s'efforcent de coopérer à la consolidation des moyens d'existence des populations rurales.

\* \* \*

Ce digne prélude écoulé, il est temps de passer aux actes conformément à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

#### *Constitution du bureau de l'assemblée*

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, en la personne de MM. Grawehr, docteur en droit, et Froidevaux, fondé de pouvoir, du secrétariat de l'Union. MM. Pellandini, fondé de pouvoir et Grünig, réviseur, fonctionnent comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Willy Lambelet, président, La Côte-aux-Fées (NE)
2. M. Pio Peverelli, président, Lamone (TI)
3. M. Jean Stadelmann, président, Escholzmatt (LU)
4. M. Ernest Neuenschwander, président, Bowil (BE).

### **Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'Office de revision**

Le directeur Arnold Edelmann, docteur en droit, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son rapport.

Maintenant que nos coopératives locales, disséminées dans près de 1100 com-

munes du pays, ont tenu dans la dignité leurs assemblées générales, dont la plupart furent fort bien fréquentées, nous voici réunis aujourd'hui pour rendre compte de l'activité du mouvement sur le plan national et faire le point de notre organisation.

L'occasion nous est ainsi offerte, tout d'abord, d'adresser nos vifs remerciements aux organes dirigeants de toutes les Caisses qui ont obtenu, cette année, conformément à la décision prise lors du dernier Congrès, l'approbation des membres touchant la revision des statuts et, partant, le renforcement des bases servant au calcul des fonds propres. En effet c'est avec joie et satisfaction que nous avons constaté avec quel esprit de solidarité et quelle spontanéité cette revision des statuts a été acceptée presque partout par les assemblées des sociétaires, bien que la publication des délibérations du tribunal concernant la malheureuse affaire de malversations dont fut victime la Caisse de Truns, intervenue bien mal à propos, ne fut guère un élément apte à favoriser l'acceptation de la modification proposée de l'article 7 des statuts. Les Caisses qui pour une raison quelconque n'ont pas encore procédé à ladite revision, auront soin de le faire lors de l'assemblée générale de 1965.

Nous ne reviendrons pas sur le cas de malversations précité, largement diffusé ce printemps par la presse suisse tout entière, et qui a déjà fait l'objet de nos commentaires appropriés, il y a deux ans, lors du Congrès de Lucerne. Indépendamment de l'énorme sacrifice financier qu'elle a exigé de nous et des tracasseries qu'elle nous a occasionnés, cette pénible affaire ne doit nullement nous décourager. Nous devons au contraire nous pénétrer sans cesse du bien-fondé des nobles idéaux de notre mouvement, nous réjouir de l'activité désintéressée de plus de 1000 Caisses et des brillants résultats enregistrés jusqu'ici. C'est à nous qu'il incombe de poursuivre activement l'œuvre commencée au profit du pays et des populations rurales, confiants en la force de la solidarité, en la conscience des responsabilités de plusieurs milliers de coopérateurs.

Au terme de l'année écoulée, 1094 Caisses Raiffeisen avec 136 000 sociétaires se consacraient à l'accomplissement de leur belle tâche « ayant pour but de développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, de promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social des sociétaires et de leurs familles, en un mot de servir la communauté villageoise ». En période de haute conjoncture ou de superconjoncture, cette mission n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire. L'économie libre de notre pays, qui ne peut vraisemblablement être protégée contre les risques d'une dépréciation monétaire de plus en plus inquiétante que par des mesures gouvernementales, a fait fi des dispositions pourtant primordiales qui veulent, qu'à la longue, on ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens. La diffusion, par les Caisses Raiffeisen, du sens de l'épargne dans nos communes rurales est aujourd'hui d'une nécessité absolue pour notre économie nationale.

De l'élargissement de 240,8 millions de francs enregistré par le bilan global de nos Caisses qui s'élève de ce fait à 2652,7 millions, 218,5 millions proviennent de l'augmentation nette des économies populaires, lesquelles atteignent, sous forme de dépôts d'épargne, d'avoirs en comptes de dépôts, en obligations ou en comptes courants, 2473 millions de francs. Pour un accroissement de bilan à peu près égal à celui de l'exercice précédent, la progression nette des dépôts du public s'est révélée de 6 millions inférieure à celle de 1962. Bien que nullement alarmante, cette situation est peut-être symptomatique. Sur la base des constatations faites, la régression précitée est due au fléchissement des rentrées provenant des ventes de biens-fonds, de l'intensification de la mécanisation agricole qui n'a pas manqué d'absorber de gros capitaux d'épargne, de la dépréciation toujours plus sensible de la monnaie, facteur qui, en corrélation avec une certaine campagne de propagande intensive, a favorisé la psychose du placement en des valeurs réelles. Au surplus, la concurrence qui règne actuellement dans le secteur bancaire et les moyens de propagande déployée en vue de l'obtention de capitaux ont entraîné un regain de transferts de fonds d'une banque à l'autre.

Le besoin de crédit de l'économie et des communes rurales est aujourd'hui des plus importants. En 1963, l'accroissement des prêts et crédits consentis par les Caisses Raiffeisen a excédé 200 millions pour s'élever à 201,2 millions de francs. Affichant une augmentation de 142 millions ou de 10 %, les prêts hypothécaires atteignent 1,6 milliard de francs, représentant ainsi le poste le plus important de l'actif. Les avances en compte courant, comprenant notamment les crédits de construction, marquent une progression de 24,5 millions, soit de 15 %, alors que les avances aux communes se sont accrues de 31,8 millions de francs, autrement dit de 18,8 %.

Malgré cette remarquable recrudescence d'activité dans le secteur des prêts et crédits, nos Caisses constatent de plus en plus qu'elles ne sont plus à même de satisfaire toutes les demandes de fonds qui leur sont présentées, même celles de première qualité. Une telle situation oblige les dirigeants responsables à prendre des décisions souvent désagréables qui attirent les foudres des requérants déçus, dont les critiques souvent acerbes risquent de mettre en doute la capacité d'action de l'institution. Nous comprenons parfaitement les soucis et les désagréments auxquels s'exposent ainsi les dirigeants dont la mission est des plus délicates. Pourtant, dans l'octroi des prêts et crédits aussi, un ancien principe reste toujours d'actualité : On ne peut pas donner davantage que ce que l'on a. La Caisse centrale de l'Union n'est pas, elle non plus, une source de fonds intarissable, d'autant plus que son rôle prédominant est d'assurer une liquidité suffisante pour le mouvement tout entier, et qu'au surplus, elle est toujours disposée à consentir aux Caisses affiliées des avances à valoir sur leurs dépôts à terme, ceci dans le cadre des disponibi-

lités que chacune d'elles se doit de posséder. C'est pourquoi, il est donc très important que chaque Caisse Raiffeisen s'efforce de satisfaire par elle-même aux exigences légales en la matière.

L'an dernier, les Caisses Raiffeisen ont été en mesure, après déduction de leurs modestes frais généraux, correspondant à 0,312 % seulement de la somme du bilan global, et de l'intérêt affecté au capital social, de réaliser un excédent net d'exploitation de 7,129 millions dont le versement intégral au fonds de réserves a permis à celui-ci de franchir le cap des 100 millions et d'atteindre la somme de 105,1 millions de francs. Élément de confiance et de sécurité par excellence, le fonds de réserve alimenté progressivement par les modestes bénéfices réalisés grâce à une saine gestion a déjà permis à maintes Caisses d'offrir à leurs clients des avantages matériels sensibles qui se concrétisent, pour les milieux campagnards qui ne profitent peut-être que partiellement des fruits de la haute conjoncture, par une économie de frais se chiffant déjà à plusieurs millions de francs.

Messieurs les délégués ! Si, dans l'activité de vos Caisses, vous n'avez pas toujours obtenu ce que vous escomptiez et si vous n'avez pas pu accorder une aide matérielle partout où vous auriez aimé à le faire, les succès de l'année 1963 doivent néanmoins vous procurer une légitime satisfaction et nous vous en félicitons. Nos remerciements caissiers et caissiers, membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance qui ont accompli leur devoir et contribué ainsi par une multitude de petits apports au résultat final dont nous nous réjouissons ensemble aujourd'hui. La direction de l'Union, qui sait apprécier votre collaboration active à sa juste valeur, vous exprime son admiration et sa vive reconnaissance. Cet esprit de corps et cette activité vraiment désintéressée au service du prochain ne peuvent qu'assurer, à l'avenir aussi, le succès du mouvement Raiffeisen.

Le 13 mars de cette année, l'Assemblée fédérale a promulgué deux arrêtés fédéraux concernant la lutte contre le renchérissement, d'une part, par des mesures dans le domaine de la construction, d'autre part, par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit. Nous n'estimons pas qu'il soit de notre devoir, en ce jour, de prendre position pour ou contre lesdits arrêtés, et de commenter le bien-fondé des mesures envisagées ou leurs perspectives de succès. Nous ne voudrions pas non plus empîéter sur le sujet que doit traiter aujourd'hui notre compétent orateur, mais profiter du forum de ce jour pour nous arrêter à quelques dispositions des arrêtés précités qui touchent également l'activité de nos Caisses, notamment à celles qui ont trait au marché de l'argent et des capitaux et du crédit. Les deux buts primordiaux recherchés par cet arrêté consistent à protéger notre économie contre « l'inflation importée », selon le terme consacré, et à freiner les investissements en limitant, sur la base de contingents, l'activité du crédit des instituts financiers. L'exécution de ces mesures doit

intervenir autant que possible par le truchement de conventions volontaires avec la Banque nationale, auxquelles le Conseil fédéral pourra conférer ensuite force obligatoire générale.

Le 31 mars 1964 a été conclue entre la Banque nationale et les établissements bancaires une convention sur les fonds étrangers à laquelle le Conseil fédéral conférerait, le 24 avril, force obligatoire générale. Selon les dispositions de ladite convention, à laquelle sont assujettis tous les instituts financiers soumis à la loi fédérale sur les banques, les fonds étrangers, autrement dit les moyens de paiement et les avoirs appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère domiciliées à l'étranger ainsi qu'à des personnes juridiques et sociétés ayant leur siège à l'étranger, ne toucheront aucun intérêt s'ils ont été crédités en francs suisses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Ne sont pas touchés par cette disposition, les avoirs sur carnets d'épargne et livrets de dépôts ne dépassant pas 20 000 francs par déposant. Ces avoirs sont donc productifs d'intérêts. Les banques qui détiennent des fonds étrangers de ce genre, exception faite des avoirs sur carnets d'épargne et livrets de dépôts jusqu'à 20 000 francs, devront les annoncer à la Banque nationale et en verser la contre-valeur sur un compte spécial auprès dudit établissement. La Banque nationale peut toutefois dispenser de l'obligation d'annoncer et de verser les banques et sociétés financières chez lesquelles les avoirs étrangers en francs suisses n'excèdent pas au total le montant de 200 000 francs.

En conséquence, les Caisses Raiffeisen qui détiendraient des avoirs appartenant à des étrangers domiciliés à l'étranger et devant être annoncés en vertu de ce qui précède, voudront bien, conformément à la convention passée avec la Banque nationale, en informer la direction de l'Union, afin de permettre à l'Office de revision d'examiner, pour les Caisses intéressées, la question de l'application des dispositions précitées.

La deuxième convention qui vient d'être signée entre la Banque nationale suisse et les établissements bancaires est celle du 1<sup>er</sup> mai 1964 qui a trait à la limitation des crédits. Elle constitue en fait la prorogation de celle qui était en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1962 et à laquelle étaient soumises les banques affichant un bilan supérieur à 10 millions de francs. Cette nouvelle convention, que le Conseil fédéral va vraisemblablement déclarer de force obligatoire générale, touche les Caisses qui ont un bilan de plus de 10 millions. Les autres Caisses ne sont pas soumises à cette convention, même si cette dernière est reconnue de force obligatoire générale. Elles ne manqueront pas pour autant — et nous les y encourageons — à s'en tenir au sens de la convention, en limitant l'octroi des crédits aux investissements économiques nécessaires et utiles. Les Caisses soumises à la Convention concernant la limitation des crédits seront encore renseignées sur les détails de son application.

Il a toujours été relevé, à raison d'ailleurs, que l'ancienne convention sur la limitation des crédits ne touchait que les requérants tributaires de crédit bancaire

et non les grosses entreprises qui pouvaient se procurer les fonds nécessaires par l'émission d'actions ou d'emprunts obligataires. Afin de rendre plus efficace la limitation des crédits et d'en élargir les effets, le Conseil fédéral est habilité, en cas de nécessité, à limiter temporairement l'émission d'actions ou d'emprunts. Il a d'ailleurs déjà publié une ordonnance à ce sujet. Le Conseil fédéral a également la possibilité de limiter l'émission de certificats de fonds de placements. Nous attendons donc, en vertu du principe d'égalité, qu'il fasse, en cas de nécessité, usage de ses compétences dans ce domaine également.

En revanche, nous espérons que le Conseil fédéral saura faire abstraction de ses pouvoirs l'habilitant à fixer également des limites dans le domaine des prêts hypothécaires et des crédits, mesures que nous considérons comme inaptes à modérer de manière efficace l'activité d'investissements demeurée, attendu, au surplus, qu'elles porteraient préjudice aux économiquement faibles.

Au terme de notre exposé sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse, nous ne voudrions manquer de relever qu'au cours de l'exercice écoulé, toutes les Caisses affiliées à notre organisation ont subi la revision prévue par la loi sur les banques. Cette constatation est non seulement réjouissante pour la direction de l'Office de revision et pour les reviseurs, au zèle desquels nous devons l'accomplissement intégral du programme, mais également pour vous tous, Messieurs les dirigeants et caissiers. En effet, depuis la fondation de l'Union, la revision a toujours été considérée comme la condition *sine qua non* à l'heureux essor de chaque Caisse en particulier et du mouvement tout entier. Quel soulagement ne représente-t-elle pas pour les organes de l'administration ! Toutefois, seule une revision approfondie et opérée avec toute la fermeté voulue peut assurer pleinement cette décharge. Aussi, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration en ce domaine.

Pleinement confiants en l'intégrité des principes éprouvés du système, en la force de la solidarité villageoise et en l'efficacité de l'esprit d'entraide et de dévouement de ces milliers d'hommes, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité. Puisse notre enthousiasme et notre sincère volonté de coopérer nous procurer sans cesse de nouvelles satisfactions.

### Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1963

Le directeur Paul Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur le compte de profits et pertes et le bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1963 et sur son activité en 1963.

En ce qui concerne l'exercice 1963, le soixante-et-unième exercice, nous pouvons en général être satisfaits. Le *chiffre de bilan* qui était de 501 millions à fin 1962 est monté à 539 millions. Cet élargissement de 38 millions est, il est vrai, sensi-

blement inférieur à celui de l'année 1962, lequel avait atteint 61 millions. Il fallait s'attendre toutefois qu'après des années où le mouvement ascendant fut frénétique, il y aurait de nouveau des années où la cadence deviendrait plus lente. Nous ne devons pas nous plaindre, car une croissance trop rapide pose ses problèmes ; je vous rappelle seulement les soucis constants que nous avons lorsqu'il fallait harmoniser les fonds propres aux prescriptions de la loi sur les banques.

La position prédominante dans l'éclaircissement de notre bilan se trouve parmi les postes du

#### PASSIF.

Il s'agit des avoirs des Caisses affiliées. L'évolution du bilan de la Caisse centrale dépend donc en grande partie de vos Caisses. Comme vous pouvez le constater en examinant ce bilan, les avoirs des Caisses affiliées atteignent le chiffre imposant de 452 millions en chiffre rond. Les avoirs ont augmenté d'environ 32 millions. Cet accroissement est malgré tout inférieur de 26 millions à celui de l'année précédente. Afin de pouvoir nous rendre compte exactement de l'afflux total de capitaux émanant de nos Caisses nous devons aussi prendre en considération l'évolution des dettes des Caisses auprès de l'Union et les versements effectués par les Caisses sur les parts sociales de l'Union. Cette comparaison permet de constater qu'en 1963 nous avons reçu 30 millions ou 40 % de moins de dépôts qu'en 1962. Lorsqu'on entend ces chiffres, on se demande quelles sont les causes d'une aussi grande différence. Il faut d'abord relever le fait qu'auprès de l'ensemble des Caisses l'augmentation des dépôts en 1963 a été inférieure de 6 millions à celle de 1962. Mais cette somme est loin d'atteindre les 30 millions reçus en moins par la Caisse centrale. L'explication au sujet de cette différence de 24 millions est la suivante : Au cours de 1963 vos Caisses ont eu beaucoup plus d'occasions que précédemment d'investir leurs capitaux liquides dans de nouveaux prêts et, par conséquent, elles ont expédié moins d'argent à la Caisse centrale et y ont même prélevé en partie leurs dépôts.

Trente millions de moins de dépôts représentent une somme respectable. Beaucoup d'entre vous comprendront maintenant pourquoi, depuis ces derniers temps, la Caisse centrale applique une forte restriction dans l'octroi des crédits aux Caisses et dans la reprise directe des nouvelles hypothèques et prêts aux communes. Cette politique subsistera encore à l'avenir. Etant donné qu'un agriculteur ne peut pas, en automne, vendre plus de fruits qu'il a pu en récolter, nous ne pouvons pas non plus prêter plus d'argent que celui que nous recevons sous forme de dépôts. En somme, il s'agit là d'un principe simple et je vous prie de bien vouloir vous en souvenir lorsque vous recevrez de la Caisse centrale une réponse négative au sujet d'une demande de crédit ou demande de prêt.

Comparés aux avoirs des Caisses affiliées les autres formes de dépôts n'ont qu'une importance secondaire, mais nous

vouons, malgré tout, toute notre attention à leur évolution. En ce qui concerne les créanciers, l'augmentation est de 300 000 francs en chiffre rond, pour les carnets d'épargne de fr. 1 100 000.—, et pour les comptes de dépôts de fr. 300 000.—. Les emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage sont inchangés. Pour ce qui en est de cette position, permettez-moi de me prononcer brièvement sur les discussions souvent entendues dans le cercle de vos Caisses, au sujet de ces emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage. Bien souvent on est d'avis que la Caisse centrale devrait contracter de ces emprunts auprès de la Centrale d'émission et mettre les fonds à la disposition des Caisses. Le motif principal de notre retenue a trait au taux d'intérêt. Le dernier emprunt de cet institut a coûté aux banques 4,5 %. Il est donc bien clair que cet argent coûteux, dont le preneur s'engage ferme pendant 15 ans, constituerait une affaire purement déficitaire pour les Caisses, même si l'on pouvait demander un taux de 4 ½ % pour les nouvelles hypothèques de premier rang.

Parmi les fonds propres, les parts sociales sont en augmentation de 2 000 000 de francs. Il s'agit là du montant qui, à fin 1963, a été attribué aux Caisses sous forme de nouvelles tranches de parts sociales. Lors du Congrès de 1963, vous avez décidé de porter le nombre maximal des parts sociales, que peut souscrire une Caisse, de 50 à 150. Nous avons fait un emploi modéré de cette possibilité d'attribution plus élevée. Le maximum de parts sociales que détient une Caisse atteint actuellement le chiffre de 57.

Parmi les

#### ACTIFS,

l'encaisse est supérieure de 3 millions à celle de l'année précédente. Le roulement d'argent total de la Caisse (entrées et sorties) atteint environ fr. 716 500 000.—. Cela donne une moyenne journalière d'environ fr. 2 400 000.—. Le caissier principal est donc toujours pleinement occupé, d'une part, à préparer promptement l'expédition des nombreuses demandes d'argent journalières et, d'autre part, à vérifier les envois de fonds qui nous parviennent.

Les différents avoirs en banque comparés à ceux de l'année précédente sont pratiquement restés inchangés.

En revanche, les crédits aux Caisses affiliées marquent un accroissement. Lors de mon exposé sur les avoirs des Caisses affiliées, je vous ai déjà renseigné sur l'évolution de l'ensemble des avoirs des Caisses au cours de 1963.

Le portefeuille des effets a peu changé. L'inventaire est supérieur de fr. 700 000.— à celui de l'année 1962. A part 700 000 francs de descriptions de la Confédération que nous détenions déjà, nous avons encore repris pour fr. 4 500 000.— de descriptions de Villes et Communes.

Les comptes courants débiteurs gagés, comparés à ceux de 1963, marquent une régression de 1 ½ million. Cela provient en grande partie des crédits de construction dont l'augmentation n'a pas compensé la régression provenant des consolida-

tions. Les promesses de crédits de construction ouverts atteignent, il est vrai, le montant total du contingent annuel qui nous sera attribué, mais l'exploitation des nouveaux crédits de construction ne s'effectue que très lentement. D'un côté, les travaux de construction n'avancent le plus souvent que lentement et, d'un autre côté, il semble que beaucoup de maîtres d'état préfèrent travailler à la construction plutôt que d'établir des factures.

Les avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public marquent un accroissement important. Ce secteur atteint 8,4 millions en chiffre rond. L'année dernière, la progression avait atteint 11,7 millions. Cette augmentation plus modeste provient des effets de la convention concernant la restriction des crédits. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous donner des éclaircissements particuliers au sujet de la forte augmentation de cette position du bilan, car vous connaissez suffisamment les nombreux grands projets de construction et par conséquent les énormes besoins de capitaux des communes. Nous sommes maintenant habitués à recevoir chaque semaine des demandes de crédit portant sur 1 à 2 millions de francs.

Les hypothèques font ressortir, cette année, la plus forte augmentation parmi les positions de l'actif du bilan. L'accroissement est de 10,6 millions. Il est vrai que l'année dernière l'augmentation avait été encore plus élevée ; elle était de 14 millions. La raison de cette augmentation moins forte ne provient pas seulement de la convention concernant la restriction des crédits, mais aussi de la pénurie de capitaux. Ce ne sont pas les demandes de prêts hypothécaires qui auraient manqué.

Le compte de profit et pertes montre une image normale. Les recettes sont devenues plus élevées. A part deux exceptions, les dépenses présentent aussi une évolution semblable. Les exceptions concernent les dépenses pour la caisse de retraite et l'assurance-épargne qui sont inférieures de fr. 54 000.— et les dépenses pour l'entretien des bâtiments de 1800 francs inférieures à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, tous les frais généraux, y compris aussi les impôts et droits, les dépenses pour mobilier, affichent un accroissement de fr. 120 000.— environ par rapport à ceux de l'année 1962.

Le bénéfice déclaré de l'exercice atteint fr. 1 209 586.74 contre fr. 1 090 260.62 en 1962. Pour la répartition nous avons à disposition, y compris le solde reporté de l'année précédente, un montant de 1 268 157 fr. 09. Pour l'intérêt des parts sociales, il est de nouveau prévu un taux de 4 % alors que, comme versement aux réserves, nous proposerons fr. 500 000.— contre fr. 450 000.— en 1962. Par cette augmentation de fr. 50 000.— du versement aux réserves, nous approcherons toujours plus près du but que nous cherchons à atteindre, c'est-à-dire d'arriver chaque année à alimenter les réserves d'un montant correspondant à environ 1 % du chiffre du bilan.

Permettez-moi cette année aussi de faire quelques remarques au sujet de l'évolu-



Le directeur Schwager (debout) à côté du président du Conseil de surveillance, le conseiller national Jacquod.



MM. Aubry, Urfer et Bloetzer, membres des conseils de l'Union.

tion des taux, de la situation du marché de l'argent et des capitaux et des problèmes qui en dépendent.

L'évolution du taux hypothécaire vous intéresse tous d'une façon particulière. Au cours des assemblées générales des deux dernières années, j'avais pu avec conviction pronostiquer qu'aucun changement n'interviendrait. Cette année il en est autrement. Aujourd'hui, je dois constater qu'une hausse du taux hypothécaire est inévitable. Il est vrai que pendant assez longtemps on a lutté contre cette hausse, mais le moment est venu de procéder à une adaptation. Nous devons cesser d'être anxieux au sujet de cette question des taux d'intérêt. Tenant compte de la situation, les membres de la Commission de direction ont décidé, en ce qui concerne la Caisse centrale, de procéder à une hausse du taux des anciens prêts, de  $\frac{1}{4}$  % à partir du 1<sup>er</sup> août 1964, donc de porter le taux des hypothèques de 1<sup>er</sup> rang à 4 % et des hypothèques de 2<sup>e</sup> rang à 4  $\frac{1}{4}$  %. Pour les prêts aux Communes, une adaptation était déjà intervenue antérieurement. Pour les nouvelles hypothèques de 1<sup>er</sup> rang et pour les nouveaux prêts aux Communes, le taux auprès de la Caisse centrale a été fixé à 4  $\frac{1}{4}$  %. Actuellement ces taux sont absolument nécessaires si l'on veut éviter de devoir y mettre de sa propre poche. Par conséquent, vos Caisses ne devront pas craindre de procéder prochainement à une hausse, si cette dernière n'a pas déjà eu lieu. Cette hausse est devenue impérieuse si l'on veut garder en ordre le compte de profits et pertes. Il faut seulement souhaiter que ces nouveaux taux puissent être maintenus si possible assez longtemps. Pour cette année cela devrait être le cas. En revanche, faire des pronostics pour plus tard, n'est pas possible.

En ce qui concerne les mesures prises en vue de freiner la surchauffe, je ne veux pas vous entretenir bien longtemps. Elles démontrent clairement dans quelle situation difficile se trouve souvent le Conseil fédéral. Pour les uns, il est intervenu trop tard, alors que les autres critiquent les mesures prises. Presque chaque groupe économique propose quelque chose d'autre. Plus un groupe profite de la surchauffe, plus il craint les mesures qui le touchent. Le plus souvent on critique l'empiètement dans le domaine de l'éco-

nomie libre, mais on oublie cependant les recommandations antérieures qui ont été ou trop peu ou pas du tout observées. Nous devons être reconnaissants au Conseil fédéral d'avoir eu le courage de trouver la voie des arrêtés urgents.

La restriction des crédits, qui représente en quelque sorte une partie des mesures prises pour freiner la surchauffe, a déjà perdu de sa force pour la plupart des établissements financiers car, à mon avis, les capitaux à disposition sont loin d'être suffisants pour permettre de financer ce qui peut encore être construit après la mise en vigueur des mesures tendant à freiner la surchauffe.

Pour ce qui est de la répartition des capitaux disponibles, on risque de voir que, par suite des gros besoins de fonds des communes et des cantons, le financement de constructions privées sera en quelque sorte paralysé. Ce manque de logements se fera ainsi sentir encore plus longtemps et sera même encore plus prononcé. Souvent on se demande si la tension sur le marché des capitaux ne sera que de courte durée. A mon avis, il faut compter cette fois-ci qu'elle sera d'une durée plus longue qu'en 1956-58, car actuellement la situation est différente sur bien des points. Aujourd'hui, sur trois communes, une a des projets de construction pour au moins un demi-million ou plus. Ce n'était pas le cas en 1956-58. Par suite de la pénurie de capitaux, il y a actuellement beaucoup de constructions nécessaires qui ne peuvent pas être commencées et qui par conséquent ne sont que renvoyées à plus tard, si bien que la demande de capitaux subsistera.

Pour ce qui est de notre organisation, nous avons le devoir de nous adapter à la situation en partant du bon principe qu'on ne peut pas donner plus qu'on ne reçoit. Ce principe est valable pour vos Caisses comme pour l'Union. Aujourd'hui, notre tâche essentielle doit être la recherche de nouveaux dépôts. Les demandes de prêts, dans la plupart des endroits, viennent sans autre propagande. Je sais qu'au cours de ces six derniers mois pas toutes les Caisses de l'Union ont été satisfaites. On voit notre forte encaisse, les avoirs en banque élevés et l'inventaire encore plus élevé des fonds publics et titres. On ne comprend donc pas pourquoi nous n'ai-

ons pas les Caisses dans une plus large mesure et pourquoi nous ne satisfaisons pas mieux leurs demandes de crédits. Le ton de la critique varie entre pianissimo et fortissimo. Afin de vous faire comprendre notre façon de procéder je tiens en premier lieu à vous faire remarquer que la Caisse centrale doit garantir la liquidité de toute l'organisation. Pour cette garantie, entrent en ligne de compte l'encaisse, les avoirs en banque et en partie le portefeuille des effets et les fonds publics et titres et 100 millions sont loin de suffire. A part cela, de nombreuses Caisses ont à l'Union des dépôts à terme élevés. Ces dépôts à terme représentent en quelque sorte, pour les Caisses intéressées, une réserve d'exploitation sur laquelle nous devons accorder des avances, en cas de besoin. Ces Caisses ont droit en premier lieu aux crédits de l'Union. Actuellement, pour d'autres crédits élevés, les disponibilités ne suffisent plus, étant donné que l'afflux de capitaux des Caisses diminue continuellement du fait que ces dernières ont maintenant la possibilité d'investir leurs fonds disponibles dans leur propre cercle d'activité. Plus que jamais, chaque Caisse ne doit accorder de nouveaux prêts que dans la mesure où elle dispose de capitaux suffisants et que pour autant que la liquidité légale soit absolument maintenue. Accorder des prêts sur de futurs dépôts est dangereux, car ces derniers sont incertains. En décembre 1963, nous avions attiré l'attention de toutes les Caisses, au moyen d'une circulaire, sur la tension toujours plus forte qui allait se présenter sur le marché de l'argent et des capitaux et nous leur avions recommandé d'être prudentes. C'est avec satisfaction que nous constatons que la plupart d'entre elles ont tenu compte de nos recommandations. Quant aux autres, en petit nombre, qui ont voulu les ignorer, je dois leur dire qu'elles ne doivent pas compter sur l'appui de la Caisse centrale sinon nous ferions du tort à celles qui s'y sont sagement tenues.

Mesdames et Messieurs, dans une organisation de l'ampleur de la nôtre, la discipline joue un rôle considérable. Par conséquent, le Congrès de ce jour est pour moi une agréable occasion de remercier sincèrement toutes les Caisses qui observent nos directives.

## Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance de l'Union, M. René Jacquod, conseiller national à Bramois (Valais), présente son rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc, le système de la lecture simultanée grâce aux appareils écouteurs ne fonctionnera pas. M. Rodolphe Hottinger, caissier à Davos (Grisons) et vice-président de ce Conseil, fera la lecture de la traduction en langue allemande.

Le Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), assisté de l'institution de révision au sens de la loi sur les banques, la REVISA, Société Anonyme Fiduciaire, a procédé au contrôle des comptes de la Caisse centrale pour 1963 conformément aux dispositions légales et statutaires. En même temps, il s'est enquis de l'activité de l'Office de révision.

Nous avons l'honneur de soumettre le rapport suivant à l'assemblée des délégués.

### I. Comptes de la Caisse centrale

La somme du bilan accuse pour 1963 une augmentation de 37,8 millions de francs en chiffre rond pour atteindre fr. 539 589 359.14. En 1963, les apports de fonds en provenance des caisses affiliées se sont ralentis, ce qui explique que l'accroissement du bilan se limite à un chiffre relativement modéré.

D'après nos constatations, le bilan annuel est conforme aux livres, tenus avec exactitude, et aux inventaires et listes de soldes établis à la date de clôture. Nos investigations quant à la qualité des crédits et placements nous ont laissé une excellente impression. Nous nous plaignons à relever que les organes de la Caisse centrale s'inspirent de principes éprouvés lors de l'octroi de crédits et qu'ils veillent avec soin au maintien permanent, dans l'intérêt général de l'Union, d'une liquidité bien appropriée aux besoins.

Le compte de pertes et profits a également été dressé selon les règles applicables. Y compris le report de l'année précédente de fr. 58 570.35, il accuse un bénéfice de fr. 1 268 157.09.

Nous avons pu nous rendre compte que l'établissement est dirigé consciencieusement et économiquement.

En résumé, nous pouvons déclarer que les comptes annuels de la Caisse centrale ont été établis conformément aux prescriptions légales et qu'ils reflètent de manière correcte l'état de la fortune sociale et les résultats d'exercice.

### II. Activité de l'Office de révision

En prenant connaissance de plusieurs rapports de révision, nous avons eu un aperçu de l'activité de l'Office de révision. Ces rapports nous ont montré que ce service de l'Union remplit sa tâche avec toute la diligence et les qualifications requises. C'est avec satisfaction que nous avons retenu que pour l'exercice écoulé la Direction a pu mener à chef la révision de toutes les Caisses affiliées à l'Union.

Il m'est très agréable de remercier bien chaleureusement le Conseil d'administration et tout spécialement son distingué président M. G. Eugster pour le travail plein de dévouement et de compétence qu'ils ont fourni en tant qu'organe directeur de l'Union suisse.

M. Schwager, directeur de la Caisse centrale, a droit également à toute notre reconnaissance pour la façon avertie avec laquelle il gère et place les fonds de notre Caisse centrale. Ses vues très étendues et perspicaces sur le marché de l'argent en constante évolution lui permettent de servir au mieux les intérêts de la Caisse centrale, ceux des Caisses affiliées et du mouvement raiffeiseniste suisse en général.

Je remercie aussi tous ses collaborateurs employés de la Caisse centrale.

L'Office de révision est une des parties maîtresses de notre mouvement coopératif. A sa direction, M. Edelmann a fait preuve d'une clairvoyance et d'une activité remarquables. L'exécution complète de son programme annuel de révision des Caisses est une performance et un succès que nous devons souligner. Que M. Edelmann, ses collaborateurs et particulièrement ses réviseurs soient remerciés et félicités pour le travail considérable qu'ils ont accompli en 1963.

Sur la base des contrôles auxquels nous avons procédé nous soumettons à l'assemblée des délégués les

#### propositions

suivantes :

1. approuver sans réserve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1963 et donner décharge de leur gestion aux organes responsables,
2. répartir comme suit le bénéfice disponible :
 

a) versement d'un intérêt de 4% sur les parts d'un total de fr. 18 000 000.—	720 000.—
b) versement au fonds de réserve . . . .	500 000.—
c) report à nouveau . . . .	48 157.09
	1 268 157.09
3. exprimer au Conseil d'administration, aux Directions, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale ainsi que de l'Office de révision les plus vifs remerciements pour le fructueux travail accompli.

\* \* \*

Il est de coutume que le président du Conseil de surveillance fasse suivre son rapport technique et statutaire de quelques considérations d'ordre général.

Je n'ai pas voulu rompre cette heureuse tradition.

Cependant, avant d'entreprendre ce travail pour la première fois, je me suis mis en devoir de relire les messages que nous adressait, à chaque Congrès annuel, de 1941 à 1960, mon illustre prédécesseur le conseiller national Alban Müller, messages que l'Union suisse a eu l'heureuse idée de rassembler en une plaquette de fort belle venue.

Dix ou quinze ans après qu'elles aient été prononcées dans nos landsgemeinde raiffeisenistes, les paroles d'Alban Mü-

ler m'ont fait tressaillir de joie. Joie d'appartenir à un mouvement si plein d'idéal authentiquement chrétien de solidarité et d'amour du prochain. Joie aussi de me remémorer les chants si beaux de celui qu'on peut considérer aujourd'hui un peu comme le poète du raiffeisenisme suisse.

Mais, lorsque, à mon tour, j'ai dû prendre la plume pour rédiger mon message, j'ai compris combien disait vrai le directeur Edelmann quand, en introduisant le lecteur dans la profondeur de la pensée d'Alban Müller, il affirmait : « que l'ancien président du Conseil de surveillance ne pourrait jamais être remplacé parce qu'il était unique en son genre. »

Face à cette tâche qu'accomplissait avec tant de compétence, de distinction et d'enthousiasme communicatif mon brillant prédécesseur je me sens petit. Et pourtant, il faut bien que je la remplisse avec les moyens dont je dispose. Je sollicite donc votre indulgence à l'égard de mes propos qui ne seront que pâle reflet de la parole si autorisée de l'irremplaçable Alban Müller.

En revoyant le tableau du développement des Caisses Raiffeisen suisses de 1903 à 1963, j'ai été frappé par le fait qu'il a fallu vingt sept ans pour que les réserves de l'ensemble de nos Caisses atteignent 7,6 millions de francs. Or, les bénéfices de l'année dernière entièrement virés aux réserves — comme toujours — dépassent largement ceux réalisés au cours du premier quart de siècle d'existence de notre mouvement.

Ce qui caractérise ces réserves dont le total vient de franchir le cap des cent millions de francs, c'est qu'elles constituent une fortune communautaire indivisible dont l'importance croît à une cadence toujours plus rapide.

Cette propriété communautaire, nous l'édifions pour les générations futures. Avez-vous songé à l'ampleur qu'elle atteindra dans cinquante ou cent ans d'ici et quels seront les services qu'elle rendra à nos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants ?

Mais, bien plus important que la valeur matérielle de cet argent mis en réserve, nous devons signaler la valeur morale de cet esprit communautaire développé et mis en valeur par nos Caisses locales.

A l'individualisme implacable du siècle passé, source de tant d'injustices sociales et de misères morales et matérielles, le monde moderne doit opposer résolument l'esprit communautaire en reconstituant les corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat : organisations professionnelles, institutions d'entraide sociales, etc.

« Malheur à l'homme seul, est-il écrit dans l'Evangile, car s'il vient à tomber il n'aura personne pour l'aider à se relever. »

Raiffeisenistes, par l'institution et le développement de nos Caisses locales autonomes et responsables nous contribuons largement à la réalisation d'une plus grande solidarité humaine.

Mais, si ces communautés raiffeisenistes que nous bâtissons pierre par pierre dans nos 1100 bourgades et villages disséminés à travers le pays suisse ont connu un si beau succès matériel et spirituel, c'est parce qu'elles avaient à leur base des

principes solidement établis auxquels leurs dirigeants restaient fidèlement attachés. L'infidélité dans ce domaine est le danger qui guette notre mouvement.

Pendant que les enfants sont encore petits, ils acceptent facilement les directives de leurs parents. Mais arrivés à l'adolescence, ils cherchent parfois à secouer cette tutelle qu'ils trouvent gênante pour leur liberté.

Ainsi en est-il un peu de certaines de nos Caisses qui ont réussi à se constituer une coquette propriété communautaire et dont les dirigeants peuvent penser parfois qu'ils sont maintenant assez grands pour voler de leurs propres ailes.

On va donc commencer par discuter certaines dispositions des statuts de l'Union suisse, telle celle qui oblige les Caisses à n'entretenir des relations bancaires qu'avec la Caisse centrale. On commencera à traiter certaines affaires avec d'autres instituts bancaires que l'Union suisse parce qu'on sait aussi bien placer son argent que la direction de la Caisse centrale.

Le Conseil de surveillance, qui est l'organe de contrôle de l'Union et qui doit examiner les rapports de révision des sociétés affiliées, adresse un appel solennel à tous les dirigeants des Caisses locales pour qu'ils restent fidèles en tous points aux principes de base qui ont fait la force de notre mouvement naissant et qui, demain encore et toujours, feront sa grandeur en assurant une croissance normale à cet arbre magnifique que des apôtres intelligents et dévoués comme le curé Traber ont planté dans le sol suisse voilà plus de soixante ans.

Si notre pays, après sept siècles d'indépendance, est devenu une vraie communauté, un peuple de frères, c'est parce que ses dirigeants ont su, à travers les âges, rester fidèles à certaines constantes tel le fédéralisme qui pour être bien vivant n'a jamais été opposé au lien confédéral le plus absolu.

La force de notre mouvement restera, elle aussi, conditionnée par notre fidélité inébranlable aux principes éprouvés du raiffeisenisme.

Chers amis raiffeisenistes, mon premier message en tant que président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, se résumera donc en ceci : « Restons fidèles à nos principes. » Les lignes directrices qui ont assuré le bon départ de nos institutions de solidarité garantiront encore demain leur plein développement et leur pérennité.

Et ce développement de nos belles institutions, nous le voulons pour toujours mieux servir les hommes nos frères.

## Approbation des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1963 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

## Elections statutaires des organes de l'Union

Le mandat quadriennal du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance de l'Union est expiré. Aux termes de l'article 15 des statuts de l'Union, il appartient à l'assemblée des délégués de nommer ces deux organes ainsi que leur président respectif, cela pour la nouvelle période administrative 1964-1968. Il s'agit notamment de :

a) 12 membres du Conseil d'administration, y compris le président.

b) 5 membres du Conseil de surveillance, y compris le président.

Tous les titulaires actuellement en charge ont déclaré accepter une réélection pour la nouvelle période de 4 ans.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée procède à l'élection *in globo* des membres des Conseils et de leur président respectif qui obtiennent l'unanimité des voix soulignée par une vive acclamation.

La composition de ces organes se présente donc comme suit pour la période 1964-1968 :

### Conseil d'administration :

Gall Eugster, président, Weinfelden (TG)  
Paul Schib, Möhlin (AG)  
Jules Birrer, Willisau (LU)  
Jean Bloetzer, Viège (VS)  
Plinio Ceppi, Mendrisio (TI)  
Samuel Chevalley, Chexbres (VD)  
Fritz Muller, Unterlangenegg (BE)  
Edmond Ramu, Dardagny (GE)  
Félix Stadelmann, Saint-Gall  
Pierre Urfer, Fontainemelon (NE)  
Paul Vogt, Güttingen (TG).

### Conseil de surveillance :

René Jacquod, président, Bramois (VS)  
Rodolphe Hottinger, Davos (GR)  
Laurent Aubry, Saïgnelégier (JB)  
Alfred Gubler, Winznau (SO)  
Werder Mathias, Mörschwil (SG).

## Conférence : Une politique économique en Suisse

Les objets statutaires et administratifs à l'ordre du jour étant liquidés, l'assemblée entend encore une magistrale conférence du délégué aux possibilités de travail, M. Fritz Hummler, de Berne, sur le sujet d'actualité brûlante : Une politique économique en Suisse.

Face aux arrêtés fédéraux concernant la lutte contre le renchérissement, l'éminent conférencier trace les principes directeurs que suppose toute politique économique qui se veut « orthodoxe », c'est-à-dire conforme aux exigences traditionnelles d'un système sou-

cieux de respecter, dans la plus large mesure possible, la liberté de concurrence. Il en déduit que cette politique, dont l'objet est une économie à notre taille, dynamique et prospère, exige une confiante collaboration entre l'Etat et l'économie privée pour pouvoir affronter sans crainte l'avenir et ses incertitudes.

L'attention de l'auditoire traduit tout l'intérêt du sujet traité. Aussi, le président exprime-t-il au conférencier les plus chauds remerciements bien mérités, l'assurant que les Caisses de crédit mutuel s'efforceront, à l'avenir comme par le passé, de contribuer puissamment au maintien de conditions économiques saines.

Nous nous réservons d'ailleurs le plaisir de publier intégralement, dans le prochain numéro du journal, cette étude de si haute portée sociale et économique. Nos lecteurs, même ceux qui en ont eu la primeur à Berne, pourront en faire leur profit.

\* \* \*

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une

## Discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 61<sup>e</sup> assemblée générale, qui s'est tenue imposante et digne comme ses devancières, par le merci à tous les participants. Il conclut par un vœu qui est une consigne :

« Raiffeisenistes !

« Que la force de notre solidarité et l'expression de notre cohésion qui se sont dégagées de cette manifestation étendent leur rayonnement sur le pays tout entier et sur le travail quotidien de chacun d'entre nous. Qu'elles éclairent les Caisses affiliées à notre Union et fassent fructifier leur labeur de chaque jour au service du prochain. »

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le « Cantique Suisse » :

*Offrons-lui des cœurs pieux !  
Dieu nous bénira des cieux !*

## Soirée familiale et folklorique

Leur mandat accompli au cours d'une laborieuse journée et bien restaurés à l'hôtel, les congressistes devaient se rassembler une fois encore, à la Halle des Fêtes, en une grande réunion de famille pour une soirée de saine détente dans une ambiance toute patriotique. Pour traditionnelle qu'elle soit, mais n'ayant rien d'officiel, cette manifestation n'en a pas moins une importance considérable par la joie sereine qu'elle apporte au cœur des participants, par la fraternisation qu'elle permet entre délégués de toutes les parties du pays.

Un programme d'ailleurs très riche était réservé aux 2000 auditeurs pourtant si divers



La « Corale dell'Unione ticinese Berna ».

par la langue, la race, les conceptions religieuses ou politiques, mais tous vibrant à l'unisson aux accents de la patrie commune. C'est l'âme du pays qui est là par son emblème, l'immense croix blanche sur fond de gueule étendant ses bras protecteurs vers les drapeaux des 22 cantons.

Et Berne excelle à présenter les productions de choix de ses meilleures sociétés artistiques : tout d'abord, la puissante Fanfare municipale, sous la baguette du maestro Goetze, puis la Chorale de l'Union des Tessinois, dirigée par M. Rotanzi et l'Echo romand, conduit par M. Pantillon, et enfin le Club des Jodleurs, sous la direction de M. Moser, qui, tour à tour, nous font penser que nous sommes un peuple de frères. Les danses folkloriques, les exercices acrobatiques des gymnastes, leurs exhibitions fantaisistes charment les yeux autant que les oreilles et font passer des instants de saine émotion.

En cette circonstance et au soir d'une journée de délibérations, la partie oratoire devait être réduite à sa plus simple expression. Cependant, la coutume et les convenances réclamaient le message de bienvenue et le salut de la Direction générale au nom des organes supérieurs et du mouvement Raiffeisen tout entier. Dans cette atmosphère toute confédérale et encadrés de productions de choix, les souhaits de M. le directeur Edelmänn ne pouvaient que prendre un cachet de beauté et de sympathie que l'auditoire devait apprécier en réservant une véritable ovation à l'orateur.

S'adressant aux congressistes, successivement dans les quatre langues nationales, M. Edelmänn a des termes pleins de délicatesse pour les Romands :

« L'esprit de solidarité et l'épanouissement de la personnalité humaine au sein de

la communauté et en dehors de celle-ci puisent leurs racines dans notre passé et tendent, au-delà du présent, à se maintenir dans le futur. C'est ce que nous confirmons, d'aussi impressionnante façon, « La Voie suisse » symbolisée à l'Exposition nationale, cette œuvre grandiose que nos amis de Suisse romande ont réalisée, à Lausanne, dans un élan de coopération exemplaire.

Chers Confédérés de Romandie ! De ce beau jardin de notre patrie, nous savons apprécier votre charme, vos largesses de vues dans la conception de l'amour de la liberté et de l'individualisme. Vous respectez à tel point l'opinion et la conviction de vos semblables, que vous concédez à chacun la faculté d'œuvrer en toute indépendance. Liberté et Patrie, ces deux mots écrits en lettres d'or sur les armoiries de ce beau canton réalisateur de l'Expo, concrétisent

pleinement les valeurs qui nous sont communes et auxquelles nous sommes si étroitement liés.

Un historien connu de Suisse française écrivait à l'époque que l'alliance des Confédérés survivra sous l'impulsion d'une force mystérieuse. Cette force mystérieuse, c'est l'esprit coopératif, cet esprit qui présida à la fondation de la Confédération, cet esprit qui, issu du respect de la personnalité, confère à chaque citoyen, indépendamment de son rang dans la société, les mêmes droits, les mêmes devoirs, cet esprit enfin qui, par-dessus les crises les plus graves et les tensions internes, conduit finalement à l'entente, à l'unité. Et ce même esprit est la force qui nous donne confiance en l'avenir de notre patrie, de notre peuple. Montesquieu n'a-t-il pas déclaré que « tout Etat se maintient par les moyens mêmes qui l'ont fondé ». Puisse l'Expo 64, que trois quarts de nos congressistes visiteront demain, faire revivre cet esprit au cœur de chacun et nous aider tous à le mettre en pratique, à l'avenir, sous une forme nouvelle modelée par les expériences du temps. Chers raiffeisenistes de Suisse romande, soyez les bienvenus à Berne. »

Soirée inoubliable, au cachet spécifiquement suisse, qui témoigne de la réalité et de la force du lien raiffeiseniste dans notre grande Union nationale.

\* \* \*

La journée du dimanche est toute réservée aux devoirs religieux tout d'abord, puis aux agréments. De bonne heure déjà, un train spécial emporte 1200 délégués vers l'Expo. Alliant le plaisir à l'accomplissement d'un mandat, ils profitent de leur passage tout proche de Lausanne pour aller se baigner aux sources du patriotisme en suivant la leçon de civisme que donne l'Expo-



On va partir en excursion sous la surveillance de M. Bücheler, secrétaire de l'Union.

sition nationale suisse en ce site idyllique de Vidy au bord du bleu Léman. Les quelque 600 ou 700 autres s'en vont par cars au travers des plantureuses campagnes des environs de la ville fédérale. Leur choix n'est pas difficile, Berne étant un excellent point de départ pour la visite des contrées du Seeland avec la région des trois lacs, de la Singine fribourgeoise avec le Lac Noir, ou la vallée de l'Aar jusqu'à l'Oberland bernois avec les lacs de Brienz et de Thoune.

Les charmes du voyage, des manifestations et des excursions ont rendu agréable au possible la charge de délégation. Les participants qui ont eu le bonheur de vivre ces deux journées en garderont les yeux remplis de lumineuses impressions et le cœur gonflé de précieux souvenirs.

Bref, le Congrès de Berne a apporté le message de la volonté de travail dans l'harmonie et la paix. Il a témoigné de la pleine capacité des Caisses Raiffeisen de remplir, à l'avenir encore, la tâche qui leur est assignée. « Le difficile, a dit le penseur Gaston Berger, n'est pas de savoir être grand, mais de savoir grandir ». D'année en année, la fidélité aux principes coopératifs grandit le mouvement Raiffeisen suisse dont le capital de notoriété et de réputation est plus important que le capital apparaissant au bilan. Cette base morale fait grandir la confiance mutuelle. Elle reste le secret de l'attachement indéfectible à une œuvre qui conjugue l'effort personnel, l'entraide et la responsabilité.

F<sub>x</sub>

### La Charte de l'Expo 1964

*Présenter sur la terre et sur l'eau  
Le Pays dans sa réalité  
Unir vingt-cinq Etats  
Dans un effort d'ensemble  
Rappeler à l'homme  
Sa raison d'être  
Dégager du présent  
Les lignes de demain  
Ouvrir les voies  
Vers l'Europe nouvelle  
Agir en faveur  
D'une solidarité mondiale  
Donner à la Suisse  
De nouvelles raisons  
De croire et de créer.*

### Pourquoi l'Expo 64 ?

...Le but essentiel de notre exposition est de réunir une immense landsgemeinde à l'échelle nationale, afin de donner à tous les éléments de notre peuple la possibilité de prendre conscience d'une situation nou-

velle, de donner confiance dans nos possibilités, mais aussi de rappeler chacun au sens de responsabilité individuelle et collective, afin de stimuler l'esprit d'aventure, d'audace et de création.

...Le seul fait d'avoir provoqué chez les éléments les plus divers de l'ensemble du pays cet enthousiasme collectif, cette communauté de pensée et d'action, n'est-il pas déjà à lui seul une justification suffisante d'une Exposition nationale qui ne se présente pas comme une entreprise commerciale, mais au contraire et uniquement comme un acte de foi et de haute politique nationale.

*Gabriel Despland,*  
président de l'Expo.

— Une Exposition nationale n'est pas l'œuvre d'une ville et d'un canton. Ce serait la mutiler que de la réduire à une manifestation préparée par un seul Etat confédéré qui l'offrirait à tous les autres. Il s'agit d'une entreprise du pays tout entier, qui l'a voulue, qui s'en est chargé et qui y retrouve ses innombrables visages. Par sa diversité même, elle présente ce qui nous est commun à tous : non pas une race, ni une langue, ni une religion, ni même une culture, mais la volonté de vivre ensemble dans la liberté.

Ce lien, précisément parce qu'il est issu d'une volonté, nous soude plus fortement les uns aux autres que ne pourraient le faire toutes les relations de parenté que le hasard aurait établies entre nous. Il prend des formes différentes selon les circonstances que notre pays traverse. Tantôt il est union sacrée, de nature militaire avant tout, parce que nous devons sauvegarder nos libertés au sein d'un monde bouleversé. Tantôt il est expansion économique et sociale, par les efforts conjugués de nos chercheurs, de nos chefs d'entreprise, de nos ouvriers et de nos paysans. Dans l'adversité comme dans la prospérité, il conserve sa raison d'être. Les vicissitudes que l'histoire nous a fait connaître et nous réserve encore ne font que le renforcer.

*Louis Guisan,* président  
du Conseil d'Etat vaudois.

L'Exposition nationale doit être pour le peuple suisse l'occasion de faire le point mais aussi un stimulant. Elle nous montre la richesse du patrimoine culturel de notre pays et de l'esprit novateur de notre économie.

Elle ne se propose pas d'éveiller en nous une vaine fierté de ce qui a été fait. Il faut que nous nous rendions compte objectivement des changements survenus dans le monde et de la position de la Suisse à l'heure actuelle. La science, la recherche, la technique progressent à un rythme étourdissant. Engagés dans cette évolution, nous devons avoir à cœur de favoriser l'épanouissement

de l'individu, sur le plan humain et professionnel, de veiller au respect des droits du citoyen et de la famille, d'appuyer les efforts de l'Etat pour s'assurer la participation et la responsabilité du plus grand nombre possible de citoyens. L'Exposition nationale peut nous poser des problèmes, nous signaler des imperfections et des difficultés. Son objectif sera atteint si elle renforce en nous tous la volonté de mieux nous connaître entre Confédérés, de mieux nous comprendre, de respecter le prochain et de lui accorder notre confiance. L'Exposition nationale atteindra aussi son but si elle développe en nous, en particulier dans la jeunesse à laquelle nous la dédions, le sentiment de la solidarité confédérale.

Nous y parviendrons en conservant l'héritage du passé, mais que nous devons toujours reconquérir, en demeurant attachés aux constantes de notre peuple, en ayant le souci de la prospérité commune, en restant indissolublement unis dans l'avenir.

*Conseiller fédéral von Moos,*  
président de la Confédération.

### Idées directrices

#### Justice et entraide

Plus je réfléchis sur la formule coopérative et sur la coopération, plus je suis convaincu que l'action coopérative est le remède le plus efficace aux nombreux maux dont souffrent les sociétés nationales et la société internationale.

Il n'est peut-être pas possible de résoudre tous les problèmes aussi rapidement que nous le voudrions par ce seul moyen mais il n'en demeure pas moins vrai que c'est la voie sur laquelle nous devons nous engager. La coopération nous offre l'esprit dans lequel nous devons tenter de résoudre tous les problèmes.

Plusieurs entrevoient avec espérance, qu'un jour à travers le monde, un nouvel ordre social prendra place : un ordre social qui, même si lent à s'établir, reconnaîtra comme fondement la fraternité de tous les hommes, la justice et l'entraide. Cet ordre social est inévitable, si nous voulons que le monde survive. Cet ordre social sera facilité si, dans chaque pays, nous faisons place à nos problèmes dans un esprit de coopération et si ce même esprit guide les peuples dans leurs relations mutuelles.

*Le Pandit Nebru.*

## Une bien drôle de manière d'être tiré de son lit de grand matin!

Nous sommes à Bonnefoi, commune du Département français de l'Orne. C'est le 28 juillet 1962 et c'est 5 heures du matin.

Devant une ferme dénommée « La Pichonnière », propriété de l'un des plus illustres acteurs de cinéma, Jean Gabin, 700 paysans français sont rassemblés.

Gérard Pottier monte sur une voiture. Il prend la responsabilité de la manifestation. S'adressant à ces hommes, jeunes et âgés, il dit pourquoi est organisée cette opération. Il parle des difficultés d'installation des jeunes, de l'accaparement des terres par les non-professionnels. Il annonce l'intention des responsables de la manifestation de demander à Jean Gabin de louer deux de ses fermes à des agriculteurs. Il demande à chacun de rester calme et de ne pas pénétrer à l'intérieur de la propriété, quelqu'un devant tenir les manifestants au courant des conversations avec Jean Gabin.

Gérard Pottier entre alors avec une délégation dans la propriété. Rien n'est plus facile : la porte n'étant pas fermée à clé, s'ouvre par une simple poussée de la main.

Les gardiens de la propriété arrivent :

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— C'est une manifestation paysanne; nous souhaitons que Jean Gabin nous accorde audience.

— A cette heure-là! Vous n'y pensez pas!

— Les paysans ont l'habitude de se lever très tôt.

Jean Gabin accepte aussitôt l'entrevue. La délégation l'attend pendant 20 minutes. Il sera là finalement et fera quelques pas vers la délégation restée à l'écart de la maison d'habitation.

— Quels sont les responsables ?

Gérard Pottier répond :

— Les responsables, les voici devant vous ; les adhérents sont à l'extérieur de la propriété.

— Entrez, Messieurs, dit Jean Gabin.

Dans le bureau, Gérard Pottier présente un à un les membres de la délégation indiquant les responsabilités de chacun. Puis il décrit longuement le drame actuel des paysans à la recherche de terres à louer.

Jean Gabin se dit dans son droit : il a quatre fermes, mais il les a achetées. Il veut assurer ici l'avenir de ses enfants. Ses interlocuteurs estiment qu'il en a assez avec deux et qu'il peut et doit louer les deux autres à d'authentiques agriculteurs.

— M. Gabin, avec les 115 hectares de Bonnefoi, dit Maurice Thorel, vous dites vous-même que vous avez tout ce qu'il vous faut pour vous et vos enfants. (Quelques

instants auparavant, Jean Gabin en avait convenu.) Il n'y a par conséquent pas d'obstacle à ce que vous cédiez à l'un de nous, en location, les fermes du Merlerault et de Digny.

Gérard Pottier reprend :

— Nous serions mal venus de vous reprocher aujourd'hui le lot de 115 hectares que vous avez créé de toutes pièces à Bonnefoi. Nous aurions pu intervenir, il y a dix ans. Ce que nous voulons, c'est que vous arrétiez ces choses-là.

Jean Gabin ne veut pas louer. Il dit son intention de vendre « puisqu'on vient l'em-bêter ».

— Ce n'est pas la vente qui nous intéresse, répondent les agriculteurs. Si vous vendez, un autre industriel ou un boucher s'en portera acquéreur et il n'y aura rien de changé au problème. Ce que nous vous demandons, c'est la location au moins de deux fermes. Ils proposent une date : 1<sup>er</sup> janvier 1963.

La discussion s'éternise... Dehors les agriculteurs s'impatientent. Les responsables ont du mal à les retenir. Bientôt le portail s'ouvre. Certains manifestants, pour voir ce qui se passe dans le bureau de Jean Gabin, grimpent sur le mur ; d'autres approchent tout près du bureau (d'où quelques tuiles cassées et des pelouses foulées)... où Jean Gabin ne comprend pas ce qui arrive. Il se sent dans son droit.

Les paysans, de leur côté, défendent leur droit au travail. Ils font remarquer à Jean Gabin que l'exploitation directe de la terre par des non-agriculteurs prive les agriculteurs de responsabilités : ceux-ci ne sont plus alors que des salariés. Si l'accaparement des terres par des non-professionnels tend à se généraliser, disent-ils, il n'y aura bientôt plus que des régisseurs et des salariés.

Jean Gabin va-t-il accepter de louer ses deux fermes ?

Il se décide enfin, après une bonne heure de discussion :

— Bon ! Eh bien d'accord ! Au cas où je ne vendrai pas, je vous le promets, le 1<sup>er</sup> janvier 1963, je mettrai deux locataires dans ces exploitations-là...

Et il ajoute :

— J'estime que ma parole d'honneur doit vous suffire.

Cette âpre discussion terminée, Gérard Pottier rend compte des résultats de l'entrevue aux militant syndicaux, sur les marches du perron.

— Les responsables, ajoute-t-il, feront peut-être de nouveau appel à vous pour d'autres manifestations, en d'autres lieux de la

région, si satisfaction ne leur est pas donnée.

Un OUI unanime et enthousiaste lui répond.

Cette manifestation paysanne d'un genre assez spécial avait pour but principal de mettre un frein à ce que les paysans français appellent des cumuls abusifs, ou l'achat inconsidéré des fermes par des gens qui ne sont pas professionnellement des agriculteurs.

Pourquoi les paysans ont-ils choisi Jean Gabin plutôt qu'un autre, pour ce faire ?

Il était, dans cette région, le cas le plus flagrant de cumuls de professions de terres : quatre exploitations toutes dirigées directement avec des salariés (Bonnefoi, 115 hectares où 7 exploitations ont été réunies pour n'en faire qu'une ; Moulin-la-Marche, 45 hectares ; le Merlerault, 40 hectares ; Digny, dans l'Eure-et-Loir, 65 hectares).

Jean Gabin n'est pas le seul dans la région. L'accaparement des terres par des non-agriculteurs et leur exploitation directe inquiète de plus en plus les dirigeants syndicaux.

C'est pratiquement le septième de la superficie de la région qui appartient à des non-agriculteurs, à des gens qui pratiquent les cumuls de professions de terres.

Une partie de l'opinion a accusé les manifestants d'avoir porté atteinte au droit de propriété.

Ceux qui jugent ainsi n'ont pas bien compris le sens de cette manifestation. Les manifestants n'ont jamais demandé à Jean Gabin de VENDRE ses terres, mais de les LOUER. La propriété ne les intéressait pas mais l'exploitation. Ils veulent rester des hommes responsables sur leurs exploitations et s'opposent à ce qu'on contraigne les agriculteurs à devenir les salariés de gens extérieurs à leur profession et disposant d'importants capitaux.

Le Conseil agricole du Département remet les choses au point le 30 juillet, en disant :

— Cette action revendicative n'était pas dirigée contre le droit de propriété mais est une alerte sévère à ceux qui pensent encore pouvoir cumuler abusivement les professions et les terres.

En « réveillant » Jean Gabin, les manifestants du 28 juillet 1962 ont voulu réveiller l'opinion publique et le pouvoir public. Ils ont voulu que soit respecté leur droit au travail.

C'est bien ce que semble avoir compris Jean Gabin lui-même qui, après avoir porté plainte contre les manifestants pour violation de domicile, a purement et simplement retiré sa plainte au moment où allaient commencer les débats au tribunal d'Alençon.

Les terres agricoles ne devraient jamais être objet de spéculations, moyens de placement de capitaux... elles ne devraient jamais pouvoir être vendues au-dessus de leur valeur de rendement. Il s'agit là d'un postulat essentiel de toute vraie défense paysanne.

G. Crettol.

## Economie

En détachant le billet de mon calendrier, j'ai lu, au verso de ce petit papier, la maxime suivante : « Pour acquérir l'indépendance, il n'est pas besoin d'autre chose que la pratique de la plus simple économie ». (E. Smiles.)

Cet axiome a été source d'inspiration pour la rédaction de ces quelques lignes sur l'économie.

Qu'est-ce que l'économie ? Le Larousse dit qu'il s'agit de l'ordre dans la dépense, dans la conduite d'une maison, d'un ménage. C'est aussi une vertu qui porte à régler sagement la dépense. « J'aime mieux, disait Louis XII, voir rire mon peuple de mon économie que de le voir pleurer de ma prodigalité. »

On peut dire que cette vertu d'économie fait partie de nos bonnes et vieilles traditions paysannes. Le bas de laine a été longtemps une coutume à l'honneur dans nos campagnes. L'Etat moderne, avec tout son arsenal de mesures économiques et sociales, a fait perdre petit à petit aux citoyens le goût de l'économie. De moins en moins l'homme compte sur lui-même ; il se fie aux autres. Or, ces autres sont les institutions sociales, les œuvres que l'Etat met sur pied pour venir en aide à ceux qui sont dans les difficultés.

Mon propos n'est pas de combattre les institutions sociales existantes, ni même celles qu'on aimerait encore introduire. Nous devons vivre avec notre temps et nous savons très bien que ce serait manquer aux préceptes de la charité chrétienne, ainsi que faire preuve d'égoïsme, de prétendre que l'on va trop loin dans le domaine social.

Cependant, l'expérience acquise au cours de quelques années d'activité à la tête d'organisations s'occupant des agriculteurs aux prises avec des difficultés financières me fait dire que les règles de saine économie tendent, hélas, à disparaître jusque dans nos campagnes.

Dans une exploitation agricole, l'économie joue un grand rôle. Je ne pense pas tellement aux petites dépenses que l'on pourrait souvent éviter (quoique les financiers disent qu'il n'y a pas de petites économies), mais celles qui sont causées par la négligence, le laisser-aller, le manque de soins, l'indifférence, voire l'orgueil et la vanité.

Voici quelques exemples :

*N'est-ce pas une négligence coupable et coûteuse que de ne pas tenir un contrôle des recettes et dépenses de l'exploitation, contrôle qui ne suppose même pas une instruction spéciale mais qui implique simplement un acte de volonté ?*

N'est-ce pas un laisser-aller impardonnable que de ne pas se soucier du paiement des factures des fournisseurs, de ne pas sa-

voir bénéficier des escomptes, lesquels à eux seuls, permettent de payer les intérêts d'une dette importante ?

N'est-ce pas un manque de soins que de remettre des machines sales ou de les laisser à l'air du temps ? Des soins appropriés et réguliers aux machines peuvent doubler la durée de leur utilisation.

N'est-ce pas de l'indifférence que de ne pas se renseigner sur la qualité du sol de son domaine, de ne pas faire analyser ses terres, d'épandre n'importe quel engrais sur n'importe quel terrain ?

N'est-ce pas l'orgueil qui entraîne certains agriculteurs à vouloir changer à tout moment de bétail, de faire ce petit commerce dont ils ne tirent que rarement profit ? Le paysan qui fait ses affaires vend du bétail, il n'en achète pas. Autrement dit, il pratique son propre élevage.

Enfin n'est-ce pas souvent par vanité que

l'on procède à l'acquisition de certaines machines ? Que l'on veut acheter aussi bien, sinon mieux que son voisin ?

Eh ! oui, que d'argent perdu à cause de tout cela. Je n'en ferais de reproches à personne, si chacun pouvait malgré tout conserver son indépendance, payer la casse avec ses propres deniers. Mais c'est si peu souvent le cas que l'on serait tenté de pleurer de voir tant de prodigalité dont les conséquences sont si désastreuses sur le rendement financier d'une exploitation.

*Si je n'avais pas maintes et maintes fois entendu de bons paysans faire de même remarques, je ne me serais jamais permis d'écrire de telles vérités, qui vont paraître bien dures à certains de mes lecteurs. Mais la franchise est aussi une vertu dont il ne sied pas toujours de faire l'économie...*

Edouard Gremaud.

(Le Paysan Fribourgeois.)

## Vouvry accueille chaleureusement les raiffeisenistes du Valais romand

Les 45<sup>es</sup> assises annuelles de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand ont mis en évidence les services innombrables rendus aux populations rurales par ces institutions d'entraide autonomes sur le plan de la commune. Le nombre des délégués toujours plus considérable dit tout l'enthousiasme qu'anime ces serviteurs du bien public. On a pu s'en rendre compte à l'assemblée de Vouvry où les Bas-Valaisans d'au-delà du défilé de Saint-Maurice ont réservé à leurs compatriotes du centre et des vallées le plus cordial des accueils. C'est qu'ils ont voulu témoigner de leur attachement à leur fier canton comme à l'idéal de l'entraide communautaire.

C'est dans la grande salle de la Maison de commune, décorée pour la circonstance et où régnait une ambiance de sincère fraternité, que le président de la Fédération, M. Urbain Zufferey, de Chippis, visiblement à la joie, salue l'assistance compacte et se réjouit des liens toujours plus étroits qui unissent les Caisses fédérées à leur Comité central. Il a des mots particuliers pour les invités, spécialement pour les représentants des autorités, M. le conseiller d'Etat Marcel Gross, représentant du Gouvernement cantonal, M. Bernard Dupont, président de la commune de Vouvry et le délégué de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux. La Presse n'est pas oubliée, elle qui témoigne d'un intérêt croissant pour notre organisation du crédit mutuel. Une prière en commun appelle la bénédiction du Tout-Puissant sur les délibérations de l'assemblée.

Dans un message de bienvenue, le président de la commune de Vouvry, M. Bernard

Dupont, rend un vibrant hommage de reconnaissance à la Caisse Raiffeisen locale qui vient de célébrer son jubilé d'argent et dont les services sont toujours plus appréciés. Rappelant avec malice que Vouvry est le pays de la gloire, l'orateur souligne son développement industriel grâce à l'installation de la centrale thermique dont la cheminée a tant fait parler d'elle. Sur ces belles perspectives d'avenir, le président de commune se plaît à offrir le vin d'honneur qui sera servi à la sortie de l'assemblée.

Après ce digne prélude, l'assemblée liquidera prestement les affaires administratives. L'appel fait constater la présence de 290 délégués mandatés par 64 des 65 Caisses fédérées. Seule, celle de Vernamiège n'a pas répondu à la convocation. On complète le bureau par la nomination de deux scrutateurs en la personne de MM. Joseph Studer (Saint-Léonard) et Célestin Fardel (Ayent). Ce dernier, pour ses 80 ans et ses 54 années de fonction de caissier, se voit l'objet d'un vibrant hommage de toute l'assistance.

Et l'on goûte le morceau oratoire que constitue chaque année la lecture du procès-verbal détaillé à souhait par le compétent secrétaire, M. René Jacquod, conseiller national (Bramois) et président du Conseil de surveillance de l'Union. Pour sa part, l'habile caissier, M. Victor Berrut (Troistorrents), n'a pas de peine à faire constater la bonne situation financière du ménage interne de la Fédération et d'obtenir décharge pour sa gérance, sur proposition de la section vérificatrice de Vouvry. La Caisse de la Fédération voguant avec aisance, l'assemblée juge à propos de continuer la perception de la cotisation an-

nuelle sur la même base que précédemment.

Dans un rapport copieux à souhait, le président, M. Zufferey, se plaît à brosser le tableau de l'activité intense qui se déploie en silence au sein des organes de chaque Caisse, souligne l'apport toujours plus considérable de ces instituts d'autofinancement au service de l'économie communale et cantonale. Il met en évidence le rôle primordial de la revision professionnelle et loue les relations harmonieuses du mouvement raiffeiseniste valaisan avec sa Centrale suisse de Saint-Gall.

En conclusion de son rapport, le président proclame, non sans une légitime fierté, les résultats d'ensemble des Caisses du Valais romand pour l'exercice 1963. Les 65 Caisses fédérées groupent 9097 sociétaires et 22 023 épargnants. Elles font état d'un mouvement d'affaires de 214 millions de francs alors que la somme globale des bilans se montait, au 31 décembre 1963, à 119 millions, chiffre en augmentation de 10,4 millions ou de 9,6 % sur celui de l'année précédente. Compte tenu de l'ensemble des bénéfices de fr. 336 549.—, les réserves atteignent la somme respectable de 4,3 millions. Ajoutons encore qu'avec la Fédération sœur du Haut-Valais, le canton compte 128 Caisses avec 15 896 sociétaires et présentant un chiffre global de bilan de 220,5 millions. Ces résultats illustrent, de manière tangible, la volonté des raiffeisenistes valaisans de poursuivre leur dévouement en faveur d'une œuvre au service du prochain.

C'est bien dans cet esprit que le président Zufferey rappelle les mérites des militants. Mais la mort a passé dans les rangs et un pieux hommage est rendu à la mémoire des disparus. La reconnaissance n'est pas un vain mot parmi ceux qui servent la même bonne cause. Ce moment émotionnant se continue par la proclamation des militants chevronnés sur la brèche depuis 25 ans. Aux applaudissements de l'assemblée, ces vétérans s'approchent de la tribune pour recevoir la distinction traditionnelle sous la forme d'un portefeuille dédié. Les fortes paroles du président ne font qu'ajouter à l'hommage public. Nous nous plaignons à publier les noms de ces dirigeants jubilaires :

Crettenand Robert, Saxon  
Baard Maurice, Val-d'Illicz  
Rey Ignace, Val-d'Illicz  
Fournier Marcel, Veyonnaz  
Grenon Ephyse, Champéry  
Gonnet Henri, Champéry  
Berthoud Gustave, Champéry  
Lonfat Philippe, Charrat  
Bender Adrien, Fully  
Carron Marcellin, Fully.

L'assemblée ne se contente pas de ne traiter que les affaires administratives et statutaires. Elle se veut aussi éducative. C'est

pourquoi deux exposés sont encore prévus à l'ordre du jour. C'est d'abord celui du délégué de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union de Saint-Gall qui fait un tour d'horizon des problèmes d'actualité en donnant les directives d'ordre pratique utiles à la bonne administration des Caisses.

Après avoir transmis le message des organes centraux et de la Direction de l'Union, M. Géo Froidevaux se penche sur le bilan de qualification des Caisses fédérées et s'arrête tout spécialement au problème de la revision des statuts face aux prescriptions légales concernant les fonds propres. Il loue l'esprit de sage compréhension dont on fait preuve, en l'occurrence, les sociétaires indéfiniment responsables. Le rapporteur illustre encore la situation du marché de l'argent en relation avec les mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre le renchérissement et donne les conseils d'usage sur la politique des taux à pratiquer et sur les restrictions dans l'octroi des crédits. Il proclame enfin la nécessité de l'encouragement à l'esprit d'épargne et conclut par un appel à la propagande dans le cadre de la Caisse au service des clients.

Hôte d'honneur et conférencier du jour, M. Marcel Gross, conseiller d'Etat, apporte le salut et les encouragements du gouvernement cantonal. Le chef du Département cantonal de l'Instruction publique trouve une tribune idéale devant un auditoire composé de militants de toutes les communes pour l'exposé des projets qu'il caresse dans le secteur qui est le sien :

« L'Ecole valaisanne face à ses nouvelles responsabilités. » Vivant son sujet, l'orateur met l'accent sur les tâches nouvelles dévolues à l'école en cette période d'évolution si rapide qu'elle devient plutôt une révolution. Le pays de demain sera ce qu'aura pu en faire l'école. Il faut donc assurer à cette dernière une organisation adéquate, en faciliter l'accès à tous les milieux autant campagnards que citadins et lui procurer l'équipement qui puisse la rendre efficiente. Le chef de l'Instruction publique du canton met toute sa foi dans l'appui et la compréhension qu'il attend du peuple valaisan, bien conscient qu'il est qu'«on ne subit pas l'avenir, mais qu'on le fait ».

Après une si laborieuse séance, les participants se rassemblent sous les arcades de la Maison de commune pour y déguster un généreux et délicieux apéritif gracieusement offert par l'administration locale. Puis c'est le repas en commun dans la même grande salle de l'assemblée. Bien réconfortés, les participants s'égayent au contact les uns des autres qui permet de raviver de vieilles et fidèles amitiés. Une partie récréative dirigée par le traditionnel major de table, M. Louis Lonfat, de Charrat, réserve aux délégués la

riche aubaine d'une audition de valeur des « Petits chanteurs de Vouvry » aux claires voix argentines, sous l'experte direction de leur maître, M. Paul Pignat.

Comité fédératif et organisateurs locaux méritent de sincères félicitations pour la parfaite ordonnance de cette journée qui fut une belle manifestation de solidarité entre citoyens œuvrant selon la fière devise : « Aider et servir ».

Fx

## Une nouvelle formule de crédit pour les pays en voie de développement

Un des points principaux adoptés à l'unanimité par la Conférence tenue, en novembre dernier, à Rome, par les Comités nationaux et les Organisations non gouvernementales, adhérant à la Campagne contre la Faim est : La Coopération organisée pour vaincre la faim dans le monde.

Il ne fait pas de doute que l'élimination de la faim dépend, en premier lieu, des efforts déployés par les pays en voie de développement.

Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre les peuples doit réaliser les conditions suivantes :

- permettre au pays bénéficiaire de faire face le plus rapidement possible à ses problèmes avec ses propres moyens ;
- mieux coordonner les efforts de coopération ;
- faciliter les investissements par la création d'une institution de caution mutuelle ;
- instituer un fonds international de crédit agricole permettant l'octroi de crédits et de conseils techniques aux agriculteurs.

La Conférence a recommandé surtout la formation des cadres, l'utilisation des techniques pédagogiques modernes et la refonte des méthodes de crédit.

Pour développer à la fois l'éducation paysanne et favoriser les investissements dans le secteur rural, un moyen efficace consisterait dans des formules nouvelles de crédit, unissant l'attribution de prêts et l'octroi de conseils techniques. Il ne suffit pas de former des moniteurs ou des conseillers agricoles, il faut aussi leur donner des moyens de persuasion par l'obtention de crédits de financement spéciaux.

Il est évident que l'application la plus urgente doit être le crédit agricole. Avec cette formule, le fournisseur de crédit ne se contenterait pas d'une garantie financière, mais il tiendrait compte de la recommandation du conseiller agricole qui a vu le programme d'investissement et qui doit en suivre la réalisation. La garantie technique tendrait ainsi à se substituer à la garantie financière.

Cette formule nouvelle de crédit éducatif, à laquelle les promoteurs de la résolution attachent une grande importance, pourrait devenir un des puissants moyens de développement économique dans les régions sous-développées.

Ajoutons que la même Conférence s'est préoccupée de l'institution d'un Fonds de crédit agricole international permettant de créer ou de développer des Caisses nationales qui s'engageraient dans cette voie du crédit éducatif.

M. B.

tion du terme puisqu'il était membre fondateur de notre entreprise d'utilité publique et qu'il lutta pied à pied pour convaincre les apathiques et les sceptiques. Il a ainsi grandement coopéré à son développement. Sa perte laissera un vide difficile à combler, car c'était un collègue sûr et discret.

C. G.

\* \* \*

### † Robert MERMOUD

Secrétaire du Comité de direction  
Goumoëns-la-Ville

Les 45 ans de fidèle collaboration au Comité de direction, dont 40 au titre de secrétaire, témoignent des qualités de cœur et de dévouement de M. Robert Mermoud au service du bien public. Il laisse un vide parmi

ses concitoyens qui garderont de lui un pieux et durable souvenir.

Nous prions les siens d'accepter l'expression de notre vive sympathie.

### Communiqué

Un caissier tessinois de la région de Mendrisio offre huit jours de vacances à un caissier de Suisse romande (et à son épouse) à la condition de pouvoir bénéficier de la réciprocité pour lui et son épouse.

Pour informations, s'adresser à  
M. Edo Bernasconi, caissier,  
Coldrerio (TI).

### In memoriam

#### † Henri BERTHOUD

ancien chef du Service de l'Agriculture  
du canton de Genève

Ingénieur agronome et collaborateur du conseiller d'Etat Anken, chef du Département cantonal de l'Agriculture, Henri Berthoud fut un ardent adepte de l'idée Raiffeisen. Ame de pionnier, il a présidé à la fondation de plusieurs Caisses locales sur le territoire genevois. Son nom reste lié à tous les problèmes qui touchent à la vie des communautés rurales.

Chaque année, avec une fidélité exemplaire qui reste une leçon de civisme et d'amour du prochain, il a apporté, à l'assemblée annuelle de la Fédération genevoise, le message de sa sympathie, de son amitié et ses encouragements à ceux qui sont chargés de poursuivre l'œuvre entreprise. Il trouvait sa plus grande joie à se retremper dans l'ambiance raiffeisniste.

Que Madame Berthoud et sa famille veuillent bien trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Fédération genevoise  
des Caisses Raiffeisen.

\* \* \*

#### † Erwin MÖRI

président du Conseil de surveillance  
Cully (Vaud)

Les membres des deux Conseils de la Caisse de crédit mutuel de Cully et tous les sociétaires présentent leurs sincères condoléances et leur sympathie à la famille de M. Erwin Möri. Ils n'ont pas voulu se séparer de leur fidèle président du Conseil de surveillance sans lui rendre l'hommage qui lui était dû.

En effet, M. Möri fut très apprécié dans son activité pour son intelligence, son dévouement, son esprit d'équipe et sa collaboration réfléchie. Succédant à feu le pasteur Rochat, en retraite à Cully, il remplit durant 23 ans la mission délicate entre toutes de présider l'organe de contrôle de notre institution. Pionnier, il le fut dans toute l'accep-

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblées générales ordinaires Mézières (Vaud)

Ce fut une vibrante assemblée groupant quelque 180 sociétaires de la Caisse de crédit mutuel, qui s'est tenue en ce deuxième lundi de mars à la grande salle de Mézières. Cette manifestation revêt toujours un caractère sympathique avec la collaboration d'une douzaine de membres de la Fanfare du Jorat qui agrémentent la soirée de leurs productions.

Présidée par M. Arnold Duperrex, ruraliste postal, cette assemblée consacrait les comptes du 47<sup>e</sup> exercice. Après avoir désigné les scrutateurs, le président rappela la mémoire des disparus pendant l'année; une mention spéciale fut faite en souvenir de feu Maurice Chappuis, garde de triage et patoisant bien connu, qui a si souvent agrémente nos assemblées par ses jolies histoires en patois.

Après lecture du procès-verbal par le secrétaire, il appartenait au président du Comité de direction de donner lecture de son rapport sur l'activité de la Caisse pendant l'année écoulée.

M. Albert Cavin, dévoué caissier, commenta ensuite avec son aisance coutumière les comptes. Ces derniers se présentent sous un jour très favorable puisque pour la première fois la balance du bilan atteint le chiffre de fr. 3 830 749.—, soit le 10 % de plus que l'année précédente. Le roulement fut de fr. 7 270 911 en 2411 opérations. Le bénéfice de fr. 12 960.— a été entièrement versé au fonds de réserve qui se monte à fr. 204 237.22.

Dans son rapport du Conseil de surveillance, M. Jules Rod, président, releva la bonne posture de la Caisse, institution qui remplit bien son rôle et à qui, comme l'a si bien relevé le caissier, ne peut mieux être adapté le slogan figurant sur la convocation « Le souci de l'épargne épargne les soucis ».

Au cours des élections statutaires, M. Jules Rod n'acceptant pas le renouvellement de son mandat, la proposition de porter de trois à cinq membres le Conseil de surveillance est adoptée. Sont donc élus MM. Julien Rod, à Ropraz, Max Porchet, à Corcelles et Louis Leiser, à Carrouge, tous nouveaux, qui collaboreront avec les anciens membres : MM. Arnold Pasche, à Servion et Alfred Mamin, à Mézières.

Le Comité de direction reste composé de MM. Arnold Duperrex, président, Frank Cavin, vice-président, Robert Guex, secrétaire, Robert Cavin et Hermann Baltisberger.

Le président remercie vivement M. Jules Rod pour le travail fécond accompli pendant 34 années dont 24 de présidence au Conseil de surveillance.

Le nouveau règlement établi par l'Union et la modification de l'article 7 des statuts sont adoptés.

Il appartenait au doyen de l'assemblée, M. Robert Grin, qui porte allégrement ses 84 printemps, de remercier les organisateurs responsables de leur gestion et la fanfare de ses productions.

R. G.

### Givisiez (Fribourg)

Samedi, 21 mars, la Caisse Raiffeisen de Givisiez-Granges/Paccot tenait son assemblée annuelle au restaurant de Granges-Paccot pour prendre connaissance des résultats de son 63<sup>e</sup> exercice.

M. Joseph Verdon, président, ouvrit la séance en saluant les trente membres présents et en excusant plusieurs empêchés de se déplacer ce soir-là, dont M. Robert Stalder, syndic de Givisiez. Il donne ensuite la parole à M. Marcel Stempf, secrétaire, qui retrace dans le détail le déroulement de la dernière assemblée.

M. le président, dans son rapport de direction, en des termes choisis et précieux parfois, donna un aperçu général de la situation du marché de l'argent, des incidences de la surchauffe actuelle, des mesures répressives adoptées par les Chambres fédérales, de la dévaluation de notre monnaie, en un mot de tout ce qui présentement influe sur la marche de tout établissement bancaire. Il traite également des déconvenues passées et des solutions adoptées par l'Union suisse pour une poursuite harmonieuse et équilibrée des activités de la Caisse. Il annonce en terminant que la situation actuelle postule une modification du taux des intérêts. Tout prochainement les épargnants seront gratifiés d'un taux de 3 1/4 %, alors que les obligations seront acceptées à des conditions des plus favorables. Si les intérêts débiteurs devront aussi être majorés d'autant, ce mode de faire aura pour conséquence d'encourager les déposants à se montrer encore davantage le pilier le plus sûr de la marche de notre Institut financier.

Enchaînant, le caissier, M. Léon Collaud, dans son rapport, insista tout d'abord sur la nécessité d'épargner toujours plus et de faire siennes les paroles de Cicéron qui disait déjà que dans la famille comme dans l'Etat la meilleure source de vertu est l'économie. Commentant le résultat de l'exercice il est heureux de constater que 4 nouveaux membres sont venus s'adjoindre aux 50 qui solidairement soutiennent la marche de la Caisse. Il relève qu'en 702 opérations le roulement indique le chiffre record de fr. 1 938 495.15, alors que le bilan atteint fr. 1 475 925.—, soit 120 000 francs de plus que l'année dernière. Avec l'attribution du bénéfice net de fr. 2565.20, le fonds de

réserve s'élève à fr. 54 383.30 et constitue un apport précieux qui joue un rôle déterminant dans la fixation des taux. Il termine en soulignant que l'appui de la population a permis à la Caisse de remplir sa mission dans le cadre de ses possibilités. Plus ce soutien sera réel et efficace, plus elle sera à même de développer son activité.

M. Jean Barras, président du Conseil de surveillance, rapporta sur le contrôle des livres effectué, sur la conformité trouvée et sur la parfaite concordance des extraits avec les livres. Aussi, invite-t-il l'assemblée à approuver les comptes et à en donner décharge aux organes responsables, ce que la majorité des membres s'empresse de ratifier.

Dans les élections statutaires, MM. Arthur Ardent, Léon Limat et Jean Barras voient leur mandat reconduit pour deux ans. M. Joseph Verdon, qui mettait son mandat de président à disposition, est prié par l'ensemble des membres de rester en fonction et de faire bénéficier encore la Caisse de sa grande expérience.

Le développement constant de la Caisse nécessite un élargissement approprié des bases servant au calcul des fonds propres qui doivent représenter pour une Caisse Raiffeisen environ le 5% de ses engagements. Aussi, c'est à une très forte majorité qu'il est décidé de porter les parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.— et d'approuver la révision des statuts.

C'est par la remise à chacun de l'intérêt de sa part sociale que se termina cette intéressante et fructueuse assemblée.

L. C.

#### Hérémenche (Valais)

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémenche a tenu son assemblée générale le 15 mars 1964 dans la salle de réunion pour la lecture des comptes de son 54<sup>e</sup> exercice d'activité, sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, président du Comité de direction, qui a ouvert l'assemblée à midi et demi par un souhait de bienvenue à l'auditoire et tout spécialement aux 17 nouveaux membres qui sont venus grossir les rangs pendant l'exercice 1963. Après la désignation des scrutateurs, c'est à M. Thomas Sierro, secrétaire, que la parole a été passée pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Son exposé fut très goûté par l'auditoire qui l'a vivement applaudi. C'est au tour du caissier de présenter les comptes faisant ressortir un bilan de plus de fr. 4 200 000.— et un roulement de plus de fr. 7 800 000.—.

M. Frédéric Mayoraz, par un rapport très documenté, a retracé les principaux faits économiques et politiques du monde, de l'Europe, de la Suisse, mais il s'étend en particulier sur les affaires internes de la Caisse et félicite ses collègues dirigeants du dévouement qu'ils ont apporté pendant l'exercice et adresse un chaleureux merci aux membres tant débiteurs que créanciers pour le bel esprit de discipline qu'ils portent pour la réalisation du progrès constant enregistré par notre œuvre de mutualité. Le caissier est appelé à faire son rapport, commentant tous les éléments constituant le bilan et adresse un chaleureux merci au Comité et Conseil de surveillance pour la bonne direction des affaires et la bonne collaboration réciproques, mais spécialement aux membres et aux déposants pour le bel esprit traditionnel de l'épargne.

Le Conseil de surveillance, par son président M. Jean Joseph, Nendaz, donne également un rapport très touchant et énumérant l'activité de la Caisse ainsi que ses disponibilités. Il propose ensuite à l'assemblée la fixation de l'intérêt des parts sociales à 5% et les invite enfin à se prononcer sur l'approbation des comptes qui furent acceptés à l'unanimité.

M. Angelin Mayoraz, licencié en lettres de l'Université de Fribourg et diplômé de l'Université de Cambridge a retracé une documentation intéressante sur la situation économique mondiale et particulièrement sur les possibilités énormes des Etats-Unis qui, malgré la distribution désintéressée de ses richesses, ne suffisent plus

à alimenter les peuples pauvres ou sous-développés. Il met en relief les dangers que courent les peuples du monde entier en négligeant le seul élément essentiel pour subvenir à l'alimentation des peuples, l'agriculture, pour pousser uniquement l'industrie et même les forces nucléaires, éléments peu substantiels pour l'entretien des peuples qui souffrent de crise et de faim. Son exposé fut très applaudi.

L'assemblée se termine par une légère collation arrosée d'un verre de Fendant qui donne à l'auditoire l'ambiance que chacun connaît, puis la séance est levée par une courte prière en l'honneur des membres défunts.

A. M.

#### Val d'Illicz (Valais)

La quasi totalité des 152 membres que compte la Caisse de crédit mutuel de Val d'Illicz étaient présents à l'assemblée annuelle tenue à la Maison communale le 19 mars.

Procès-verbal et comptes furent acceptés sans observations. Les comptes bouclent par un réjouissant bénéfice. L'institution est en constante progression. M. Bovard, dans son excellent rapport, traduit la satisfaction des organes dirigeants et émet de nombreuses et pertinentes réflexions non seulement sur la situation de la Caisse, mais également sur la situation de notre économie nationale, de notre agriculture suisse et locale. Cet exposé fut écouté avec intérêt et chaleureusement applaudi.

Le président du Conseil de surveillance, à la suite du rapport de cet organe, se fait un plaisir d'offrir, au nom de la société, un magnifique souvenir à deux membres du Comité de direction pour leurs 25 ans d'activité dans l'association : MM. Maurice Bovard, président et Ignace Rey, membre.

La révision des statuts prévue à l'ordre du jour a dû être renvoyée afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

M. B.

#### Val d'Illicz (Valais)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu une assemblée extraordinaire, le 5 avril 1964, pour entendre un exposé de M. Géo Froidevaux, de l'Union suisse, sur la révision des statuts.

La décision concernant cette modification n'avait pu être obtenue à l'assemblée ordinaire du fait que des objections avaient été présentées concernant surtout la responsabilité illimitée des sociétaires.

M. Froidevaux n'eut pas de peine à mettre les choses au point et à répondre aux diverses demandes de renseignements posées.

A la suite de cet exposé et toute inquiétude ayant été dissipée, l'assemblée a voté, à bulletin secret et à une forte majorité, la modification proposée.

Nous nous réjouissons de ce résultat qui témoigne de l'esprit de compréhension et de solidarité de nos membres.

M. B.

#### Epalinges (Vaud)

Mercredi 1<sup>er</sup> avril, une quarantaine de membres de la Caisse de crédit mutuel d'Epalinges étaient réunis à l'Auberge de l'Union pour leur assemblée annuelle.

M. Fernand Favrat, président, après avoir souhaité la bienvenue à chacun, prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de M. Marcel Bonin, président du Conseil de surveillance, décédé le 29 août 1963. M. Bonin était membre fondateur de la Caisse ; il a toujours été acquis et très dévoué à la cause Raiffeisen.

Les comptes, commentés par le caissier, bouclent avec un bénéfice de fr. 7211.90, entièrement versés au fonds de réserve qui atteint actuellement fr. 17 882.25. Grâce à toute la population de la Paroisse des Croisettes, le résultat de cet exercice est très réjouissant ; le bilan atteint fr. 1 430 372.—. M. Ernest Chapuis, président du Conseil de surveillance, propose à l'assemblée d'accepter les comptes et de donner décharge aux dirigeants de leur mandat.

Pour remplacer M. Marcel Bonin, M. Secondo Gabella est élu au Conseil de surveillance.

Suite à la dévaluation de l'argent, le président propose à l'assemblée d'augmenter les parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.— dès le 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Pour la partie récréative, le Comité avait fait appel à M. Wegmuller, de Bussigny, qui nous passa un film admirable sur le voyage aux USA, organisé par la Chambre vaudoise d'agriculture. Ce film en couleur a obtenu un succès bien mérité.

Une collation offerte par la Caisse clôtura cette agréable soirée.

G. D.

#### Choulex (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de notre commune a tenu son assemblée générale annuelle en date du 5 mars. En ouvrant la séance, M. Joseph Rivollet, président, après avoir salué les membres présents et souhaité un rapide rétablissement à plusieurs sociétaires absents pour cause de maladie, rappelle le souvenir d'Auguste Gaillard, membre fondateur, ancien vice-président du Comité de direction, décédé en juillet dernier.

Selon la coutume et en conformité des statuts, des rapports ont été présentés. Ils font ressortir les progrès réalisés au cours de l'exercice 1963 : le bilan se monte à fr. 843 900.—, en augmentation de fr. 77 000.— ; le bénéfice est de fr. 1681.75, après attribution d'un intérêt de 3% net aux parts sociales. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes et le bilan et donne décharge, avec remerciements, aux organes dirigeants de leur gestion. On passe ensuite aux élections statutaires : deux membres des comités, en fonction depuis la fondation de la Caisse en 1926, MM. Edouard Jaillet, président du Conseil de surveillance et Léon Floquet, membre du Comité de direction, ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat pour cause d'âge et de santé. Il leur est adressé de vifs remerciements pour tout le travail qu'ils ont accompli pendant plus de 37 ans, dans notre coopérative de crédit. MM. Joseph Rivollet et Henri Thorens sont réélus membres du Comité de direction, M. Jean Baudet est désigné comme nouveau membre. Au Conseil de surveillance, M. Fernand Girardet est confirmé dans ses fonctions, tandis que M. Paul Pasche devient membre de ce Conseil. MM. Joseph Rivollet, président du Comité de direction et Jean Descombes, caissier, sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans, M. Fernand Girardet, vice-président du Conseil de surveillance, en sera dorénavant le président.

Une modification de l'article 7 des statuts prévoyant l'augmentation du montant des parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.—, est votée à l'unanimité. Cette disposition permettra à notre Caisse de détenir un montant de fonds propres suffisant (parts sociales et réserves) qui, en conformité de la loi sur les banques, doivent représenter le 5% du bilan.

Ce copieux ordre du jour étant liquidé avec la verrée traditionnelle, chacun est invité à utiliser au maximum les services de la Caisse. Comme par le passé, notre institution locale de crédit continuera son œuvre d'entraide et de solidarité, selon des principes chrétiens ; elle peut encore se développer par l'arrivée de nouveaux membres et l'apport de nouveaux dépôts. Elle est ouverte à tous et mérite bien son nom de banque du village !

J. D.

#### Le Mont sur Lausanne (Vaud)

Notre Caisse a eu son assemblée générale, le vendredi 10 avril, à la Salle du Conseil communal, en présence de 23 sociétaires.

Le rapport du président du Comité de direction, M. Emile Burkhalter, fait ressortir la marche ascendante de notre institution locale. Celui du président du Conseil de surveillance, M. Georges Auberson, met l'accent sur le manque de liquidité de notre Caisse. Les comptes sont adoptés à l'unanimité. Le caissier, M. André Duperré, fait

quelques remarques très intéressantes. Les nouveaux articles des statuts passent comme « lettre à la poste ».

Après tirage au sort, MM. Edmond Guex, René Lyon et Roger Corbaz passent à réélection ; ils sont maintenus à la quasi unanimité. M. Henri Rouge, membre fondateur secrétaire du Comité de direction pendant sept années, démissionne pour raison d'âge et de santé ; il est remercié et félicité ; le président lui remet un superbe gobelet, délicacé, en remerciement des services rendus à la cause raiffeiseniste. Pour le remplacer, il est fait appel à un membre fondateur, M. Emile Baudin-Savioz ; ce dernier accepte et promet fidélité au poste.

L'assemblée se lève à la mémoire d'un sociétaire décédé, Edmond Corbaz, dit Fifi.

M. Edmond Guex, municipal, rend hommage aux organes dirigeants et, tout particulièrement au président du Comité de direction. M. Martin Mathys nous renseigne sur les diverses institutions de cautionnement qui peuvent être très utiles aux économiquement faibles.

Après paiement des intérêts aux parts sociales, nous nous retrouvons à l'Auberge Communale pour une modeste collation et le verre de l'amitié, l'ambiance est « du tonnerre ». La présence de M. Jean Hennard, journaliste, nous a fait très plaisir ; il sait toujours renseigner, par la bonne voie de la presse, tous ceux qui s'intéressent aux affaires touchant Le Mont.

E. B.

#### Courgenay (Jura)

Samedi soir, 11 avril, a eu lieu, au local de la fanfare municipale, l'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Courgenay, membre de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

M. Simon Kohler, conseiller national, président du Comité de direction, ouvre la séance à 20 h. 30 et, après les salutations d'usage, rappelle la mémoire de deux membres décédés en cours d'exercice, MM. Xavier Maître et Auguste Logos. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée faite par le secrétaire, M. Henri Hänni, ne donne lieu à aucune observation.

Dans son rapport présidentiel, M. S. Kohler déclara que depuis quelques années déjà, les rapports de gestion et comptes rendus annuels présentés aux assemblées d'entreprises économiques font sans cesse état de la haute conjoncture, toujours croissante. Nos hautes autorités ont pris des mesures énergiques pour freiner la surchauffe économique. Nous avons l'obligation de collaborer à l'assainissement de la situation. Pour ce qui est de notre Caisse locale, son activité va sans cesse croissante. Après avoir énuméré les taux favorables pratiqués au cours de l'exercice écoulé, le président annonça que le comité a décidé de majorer d'un 1/4 % les taux de l'épargne dès le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Par contre, les taux débiteurs ne subiront pas de modification jusqu'à nouvel avis.

Dans son préambule, le caissier, M. A. Patric, donna d'amples renseignements sur l'état de la caisse et les opérations bancaires effectuées. C'est ainsi que le roulement en 1963 s'est élevé à fr. 2 227 115.72 en 2083 opérations. Le bénéfice net se monte à fr. 10 111.90 qui est versé au fonds de réserve se montant aujourd'hui à fr. 98 897.65. Le bilan de ce 18<sup>e</sup> exercice se présente dans les grandes lignes comme suit : A l'actif : avoir à la Caisse centrale fr. 67 837.— ; crédits en compte courant fr. 31 611.65 ; prêts hypothécaires fr. 2 171 470.45. L'actif se monte à fin décembre 1963 à fr. 2 746 178.30, contre un même montant au passif où il faut relever que la Caisse a délivré 577 carnets d'épargne dont les dépôts se montent à fr. 2 068 861.15 et que le nombre des sociétaires s'élève à 186, en augmentation de 10 unités.

M. Joseph Hublard, président du Comité de surveillance, releva dans son rapport que les contrôles effectués ont donné toute satisfaction par les éléments et pièces justificatifs fournis par le caissier. Il félicite ce dernier de la bonne tenue

des livres, de sa serviabilité envers la population. Aussi invita-t-il les membres présents à accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et à donner décharge au dévoué caissier, ce qui fut fait sans observation.

Une révision des statuts prévoyait l'augmentation de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—. Après explications fournies par M. Simon Kohler, cette modification fut approuvée sans opposition. L'ordre du jour étant épuisé, on procéda ensuite au paiement de l'intérêt des parts sociales qui fut suivi d'une collation offerte par la Caisse à l'Hôtel de la Gare.

Le résultat réjouissant de l'exercice 1963 démontre que l'institution locale d'entraide rend d'appréciables services.

O. C.

#### Charrat (Valais)

Réunis en assemblée générale ordinaire, une cinquantaine de sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Charrat ont assisté aux délibérations sous l'expertise présidence de M. Maurice Lonfat, président du Comité de direction et en présence de M. André Chappot, président du Conseil de surveillance.

Après la liquidation des différents points administratifs, M. Lonfat présente son rapport de gestion.

Placé sous cette invitation « Le souci de l'épargne épargne les soucis », en cette période de haute conjoncture, ce rapport montre clairement et succinctement l'activité intense de l'année écoulée due à la fidélité de ses sociétaires et les raisons qui ont poussé nos autorités à freiner les investissements. Il relève également la brillante élection de M. René Jacquod, notre président du Grand Conseil, à la présidence du Conseil de surveillance de l'Union Raiffeisen Suisse à l'assemblée des délégués de St-Gall. Il termine en remerciant le comité pour tout son désintéressement et adresse un mot spécial au caissier, M. Louis Lonfat, toujours dévoué et conscient de ses responsabilités.

En complément de programme, les membres présents eurent l'agréable plaisir d'entendre M. Angelin Luisier, chef du service de l'Ecole secondaire et Directeur du Centre professionnel, les entretenir d'un grave problème, toujours d'actualité : « La jeunesse et les soins qu'on doit lui apporter ».

Le verre de l'amitié servi au Café Central a réuni plus intimement les participants et chacun a pu mieux approfondir encore les graves paroles de M. Luisier. Aussi nous nous permettrons d'y revenir et de donner un compte rendu de cette conférence.

L. L.

Imprimerie  
Favre et Favre

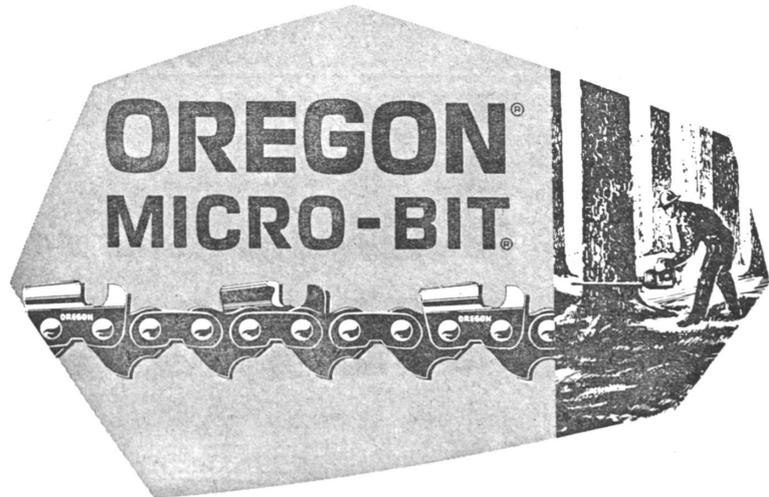
Maupas 7  
Lausanne

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



POUR LA PLUS GRANDE EFFICACITÉ  
UNE VIE PLUS PROLONGÉE

OREGON MICRO-BIT S'ADAPTE  
À TOUTES LES MARQUES DE FABRIQUE DES SCIES À CHAÎNE

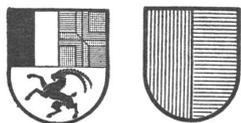


**INTERNATIONAL, LTD.**

FABRIQUES OMARK: SUÈDE, CANADA,  
AUSTRALIE, ARGENTINE, USA.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:

CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65



## Il Congresso dell'Unione svizzera a Berna

L'annuale riunione dei raiffeisenisti elvetici ha avuto luogo sabato e domenica 23/24 maggio nella Capitale federale. Il numero dei delegati presenti era di 1972, cifra leggermente inferiore a quella dei Congressi degli anni precedenti a San Gallo ed a Lucerna. Aggiungendo comunque a tale cifra i membri dei Consigli dell'Unione e delle Direzioni, gli ospiti ed i funzionari e impiegati dell'Unione occupati nell'organizzazione, il numero delle persone presenti al Congresso superava ampiamente i 2000. Dal Ticino erano giunte 82 persone in rappresentanza di 31 Casse. Ogni anno assistiamo quindi ad un aumento dei rappresentanti subalpini, cosicchè forse già l'anno venturo essi raggiungeranno il centinaio.

Il tempo è stato nel complesso favorevole, malgrado il temporale di sabato pomeriggio, favorendo le gite svoltesi domenica.

Sabato mattina, alle 10.30, si tenne

### **l'assemblea della Cooperativa di fideiussione**

dell'Unione Svizzera delle Casse Rurali, nella sala del « Kursaal ».

I lavori assembleari vennero aperti dal presidente del Consiglio di amministrazione, signor Dr. Gallus Eugster, il quale porse un cordiale benvenuto ai numerosi presenti. Egli rammentò quindi che già sette anni or sono, allorchè per la prima volta l'assemblea era tenuta a Berna, egli ebbe a parlare di una persistente alta congiuntura e dei problemi che si ponevano per l'agricoltura. Le considerazioni fatte allora sono ancora attuali, anche se presentemente il Consiglio federale ha decretato dei provvedimenti anticongiunturali. Questi non avranno comunque delle particolari ripercussioni nè sulle Casse Rurali nè sulla Cooperativa di fideiussione che continuerà nel suo compito di favorire una politica di credito economicamente sana.

Dopo la designazione di due scrutatori, prendeva la parola il gerente della Cooperativa di fideiussione, signor Paul Klaus, per la presentazione del rapporto sull'attività della Cooperativa durante il 1963. L'oratore si soffermava dapprima sulla situazione economica generale del nostro Paese, mettendo l'accento sugli effetti negativi dell'alta congiuntura quali la diminuzione del potere di acquisto del franco svizzero (di circa l'undici per cento dal 1958), il nuovo aumento del 10% nello spazio di un anno dell'indice delle spese di costruzione, l'aumento dei prezzi al

dettaglio ed i costanti aumenti del deficit della bilancia commerciale e di quella dei pagamenti. Entrando poi nel vivo del suo rapporto, il signor Klaus informava che durante l'esercizio decorso 17 Casse chiesero di poter entrare a far parte della Cooperativa, portando quindi il totale delle Casse affiliate a 771 (772 con la Cassa centrale). Le domande di fideiussione ricevute durante l'anno furono 881, cifra leggermente inferiore a quella del 1962, mentre gli impegni sottoscritti ammontarono a 7,9 milioni di franchi, vale a dire fr. 400 000.— in più dell'esercizio precedente. Nel 1963 la Cooperativa subì una perdita di circa 2000 franchi. Questo caso dimostra come le capacità professionali di una persona non bastano per iniziare un'attività per proprio conto: occorre che vi siano anche delle conoscenze commerciali.

gli ammortamenti vengono eseguiti in modo regolare, il Gerente della Cooperativa rammentava che prima di concedere una proroga ad un debitore per il versamento dell'ammortamento contrattuale, occorre richiedere il consenso della Cooperativa.

Tenendo conto del versamento di un interesse del 2 1/2 % sulle quote sociali, resta un utile d'esercizio di fr. 84 987.65 da versare alle riserve che salgono così a 674 836 franchi e 37 cts.

La realizzazione di tale notevole beneficio è stata possibile grazie alla magnanimità della Cassa Centrale dell'Unione, la quale mette a disposizione della Cooperativa di fideiussione gli uffici e si assume le spese per il personale.

A nome dell'organo di controllo, prendeva quindi la parola il signor Henri Cœytaux, giudice di pace, di Yens s/Morges, il quale sottolineò il perfetto funzionamento della Cooperativa, l'esattezza dei conti e propose di



L'assemblea dei delegati dell'Unione

Dal 1942, anno della sua fondazione, la Cooperativa ha firmato delle fideiussioni per oltre 57 milioni di franchi. Le perdite subite non raggiungono gli 8000 franchi, ciò che rappresenta il 0,0133 % degli impegni totali. La Direzione della Cooperativa è cosciente del fatto che in caso di flessione della prosperità economica i rischi di perdita sarebbero maggiori. Essa sa però di poter contare sul fatto che le pratiche vengono seriamente esaminate dalle Casse Rurali locali e costantemente seguite. Dopo aver fatto rilevare che

destinare l'utile nel modo indicato dal Gerente della Cooperativa nel suo rapporto. I delegati approvarono tali proposte all'unanimità.

Alla trattanda « discussione generale » nessuno prendeva la parola, cosicchè il Presidente poteva dichiarar chiusa l'assemblea, non senza prima aver ringraziato i delegati per l'attiva loro cooperazione, la Cassa Centrale per i tangibili vantaggi offerti ed i colleghi del Comitato di amministrazione per la loro preziosa collaborazione.

## L'assemblea generale dei delegati dell'Unione

Sabato pomeriggio, alle 14.30, aveva luogo l'Assemblea generale ordinaria dei delegati dell'Unione, nel Padiglione delle esposizioni. Nella sua *allocuzione d'apertura*, il presidente dell'Unione, signor Dr. Gallus Eugster, tracciò un parallelo tra la situazione di 25 anni or sono e quella odierna, prendendo lo spunto dalle Esposizioni nazionali. La Landi del 1939 seguì la lunga depressione del periodo tra le due guerre mondiali che conobbe a volte centomila disoccupati e, nel 1936, la svalutazione del franco. Sebbene che i punti di partenza della Landi 39 e dell'Expo 64 siano diametralmente opposti, esse hanno in comune « la via della Svizzera » la quale ci dimostra come in ogni momento si sia dovuto combattere per le nostre libertà. La via della Svizzera è iniziata col giuramento dei tre Confederati sul Grütli e col Patto federale del 1291. Essa passa attraverso gli alti e bassi delle lotte per la libertà e religiose, attraverso le corse mercenarie e le lotte rivoluzionarie del tempo napoleonico, per sboccare finalmente, con la Costituzione federale del 1848 e la dichiarazione della neutralità armata, in una zona di tranquillità. La via della Svizzera dimostra come malgrado il giuramento del Grütli ed il Patto federale, la libertà da servitù corporali, la libertà da costrizioni religiose e spirituali, persino la libertà economica dovette essere conquistata mediante lotte secolari e che per essa occorrerà sicuramente combattere anche in futuro, nel mezzo del contrasto tra i due mondi formati dal libero occidente e dall'oriente comunista.

Questa via della Svizzera è pure seguita, da oltre 60 anni, dal Movimento Raiffeisen svizzero, quale vera cooperazione di mutuo aiuto. Lo spirito Raiffeisen, che anima la nostra popolazione rurale, tende all'emancipazione economica secondo l'antico motto: uno per tutti, tutti per uno e corrobora i sentimenti che ci legano alla famiglia, al Comune ed allo Stato.

Il Presidente dell'Unione, si chiedeva — dopo aver sottolineato come l'Expo voglia rappresentare la Svizzera protesa verso il futuro — quale sarà il contributo del Movimento Raiffeisen al cammino della Svizzera nell'incerto domani. Per noi, egli disse, il problema è semplice. La Svizzera è nata quale Confederazione con la promessa di reciproco aiuto nel bisogno e nel pericolo ed ha trovato, mediante la fedeltà al Patto federale e la protezione di Dio, il cammino tra gli ostacoli del tempo. E se noi raiffeisenisti conserviamo fedelmente i principi basati sullo sforzo personale ed il mutuo aiuto, enunciati da Raiffeisen e formulati dal parroco Traber, noi pure percorreremo sicuri la via del futuro.

Ognuno tende, per istinto, ad assicurarsi il domani. Ci preoccupiamo per i figli, per la nostra vecchiaia, per l'eternità. Malgrado lo sfondo materiale, il movimento Raiffeisen è un'opera morale. Esso riunisce le forze valide del villaggio, le incoraggia al risparmio anche nel periodo in cui v'è tanto danaro, nel periodo d'alta congiuntura, appunto per assicurare, per quanto possibile, contro le incognite del futuro. Con i risparmi il nostro Movimento vuole però rendere possibile anche agli altri, a chi è finanziariamente debole, il cammino verso il futuro, in quanto — sia nel villaggio, sia nella valle montana — siamo una comunità legata al medesimo destino.

Il Presidente dell'Unione porgeva quindi il benvenuto agli ospiti, in modo particolare al signor dott. Fritz Hummler, delegato per le occasioni di lavoro e conferenziere del giorno, al consigliere di Stato del Canton Berna, on. Fritz Moser, direttore del Dipartimento delle finanze, ai rappresentanti della città di Berna, al signor Clavadetscher, direttore della sezione agricola del Dipartimento federale dell'economia pubblica, al direttore del Segretariato della Commissione federale delle banche, signor dott. Bodmer, al direttore dell'Ufficio federale del Registro di commercio signor Couchepin, nonché a numerosi rappresentanti di organizzazioni economiche cantonali e nazionali.

La parola era quindi data all'on. Moser il quale porse ai delegati il saluto del Governo bernese ed ebbe parole di lode per la volontà di mutuo aiuto che anima i raiffeisenisti: mutuo aiuto e sforzo personale, egli disse, sono importantissimi specialmente oggigiorno in cui si tende a dipendere sempre più dallo aiuto dello Stato.

Veniva in seguito completato l'ufficio assembleare con due segretari del giorno e quattro scrutatori, tra i quali il presidente della Cassa Rurale di Lamone-Cadempino, signor Pio Peverelli.

Alla cifra tre dell'ordine del giorno il direttore signor dott. Arnold Edelmann presentò la relazione sulla situazione delle Casse Raiffeisen svizzere. Egli ringraziò dapprima tutte quelle Casse Rurali ed i loro organi responsabili che, in ossequio alle decisioni prese dall'ultima assemblea dei delegati, hanno proceduto, in occasione della loro assemblea generale di quest'anno, alla revisione statutaria. Per la Direzione dell'Unione è stato motivo di gioia e di soddisfazione di apprendere con quale decisione e spontaneità la revisione venne accettata dalle assemblee generali della maggior parte delle Casse. Quelle Casse che, per un motivo qualsiasi, non avessero approvato la revisione statutaria, lo faranno in occasione dell'assemblea generale del 1965.

A fine 1963 avevamo 1094 Casse Rurali con 136 000 soci che svolgevano il loro bel

compito: « Sviluppare il risparmio ed il credito popolare secondo i principi cristiani, promuovere con il mutuo aiuto il benessere economico e sociale dei propri soci e delle loro famiglie, in una parola: servire la comunità rurale. » In questi tempi di alta congiuntura, o supercongiuntura, tale compito non ha perso niente della sua attualità; al contrario. L'economia del nostro Paese non ha osservato l'importante legge economica la quale stabilisce che, a lungo andare, non si può vivere oltre le proprie possibilità. Il promuovimento del risparmio in tutti i nostri comuni rurali, ad opera delle Casse Raiffeisen, rappresenta perciò attualmente un'importante opera, necessaria per l'economia nazionale.

Dell'aumento di 240,8 milioni di franchi del bilancio delle nostre Casse Rurali, che è così salito a 2652,7 milioni, 218,5 milioni concernono l'aumento netto dei risparmi che, sotto forma di libretti di risparmio, di deposito, di obbligazioni e di averi in conto corrente, sono saliti a 2473 milioni di franchi. L'aumento netto dei capitali affidati dal pubblico è stato di circa 6 milioni di franchi inferiore a quello del 1962. Questa constatazione non è certamente allarmante, ma forse sintomatica. I motivi del regresso vanno ricercati nella diminuzione di versamenti dovuti a vendite di proprietà, nonché alle crescenti necessità di meccanizzazione delle economie rurali, che assorbono importanti capitali risparmiati, ed all'avvertibile continua diminuzione del valore del denaro che, in relazione a quella propaganda diffusasi anche nelle regioni rurali, crea la cosiddetta psicosi del bene reale, la quale spinge a maggiori investimenti. A ciò si aggiunge il fatto che oggigiorno s'è accesa una tale propaganda e concorrenza attorno al risparmiatore ed ai suoi denari, che provoca dei forti spostamenti di depositi da un istituto finanziario all'altro.

Attualmente le necessità di credito dell'economia e dei comuni rurali sono molto elevate. Presso le nostre Casse l'aumento netto dei prestiti e dei crediti, nell'esercizio in rassegna, è stato di oltre 200 milioni di franchi. I mutui ipotecari sono saliti a 1,6 miliardi di franchi. Essi rappresentano la voce più importante dei bilanci ed hanno registrato un aumento di 142 milioni di franchi o del 10%. L'aumento dei crediti in conto corrente è stato di 24,5 milioni e quello degli anticipi a enti pubblici di 31,8 milioni di franchi.

Malgrado questo significativo aumento nell'erogazione di prestiti e crediti, un numero sempre maggiore di Casse Rurali viene a trovarsi nella situazione di non poter più accogliere le domande di credito loro rivolte, anche se della migliore qualità. Questa situazione obbliga spesso gli Organi responsabili a prendere delle spiacevoli decisioni che, a

volte, vengono accolte con risentimento dagli interessati e che espongono facilmente la Cassa al pericolo di una critica nel senso che essa non sia all'altezza del suo compito. Noi, aggiunse il direttore dell'Ufficio di revisione, ci rendiamo conto del disagio e del dispiacere che provano gli Organi di amministrazione in questi casi. Ma anche nell'erogazione di prestiti e crediti vale il vecchio principio che non si può dare di più di quello che si ha. Anche la Cassa centrale dell'Unione non è un'inesauribile sorgente di denaro, specialmente perchè uno dei suoi compiti principali è quello di assicurare in ogni momento una liquidità sufficiente per l'intera Organizzazione. E' perciò importantissimo che ogni Cassa si sforzi onde riuscire per proprio conto a soddisfare alle disposizioni legali sulla liquidità.

Il signor dott. Edelman ringraziava quindi i delegati per la loro attività e si soffermava a considerare alcuni punti dei decreti federali in merito alla lotta contro il rincaro, che toccano da vicino le Casse Rurali.

Il 31 marzo 1964 la Banca Nazionale ha concluso con gli Istituti finanziari una convenzione sul danaro straniero, la cui applicazione è stata dichiarata di obbligatorietà generale, in data 24 aprile, dal Consiglio federale. Secondo questa convenzione, che tutti gli istituti sottoposti alla legge sulle banche devono osservare, sui capitali stranieri — vale a dire gli averi appartenenti a persone fisiche di nazionalità straniera domiciliati all'estero ed a persone giuridiche o società aventi la loro sede all'estero — non può essere bonificato nessun interesse se sono stati versati dopo il 1. gennaio 1964. Fanno eccezione gli averi su libretti di risparmio, di deposito o di conto corrente fino all'importo complessivo di fr. 20 000.— per depositante. Per averi superiori le banche devono darne comunicazione alla Banca Nazionale e versarne il controvalore su di un conto speciale presso la medesima. La Banca Nazionale può esonerare da questo obbligo di notifica e di versamento quegli istituti presso i quali i capitali stranieri non superano in totale l'importo di fr. 200 000.—. Qualora delle Casse Rurali avessero in deposito degli averi che in base a quanto precede vanno notificati, esse — come a intesa con la Banca Nazionale — devono darne comunicazione alla Direzione dell'Unione, affinché l'Ufficio di revisione possa esaminare se le disposizioni della convenzione sono o meno applicabili alla Cassa interessata.

La seconda convenzione conclusa dalla Banca Nazionale Svizzera con gli Istituti finanziari è quella sulla limitazione dei crediti, del 1. maggio 1964. Essa è la continuazione della convenzione sul contingentamento dei crediti del 1. aprile 1962, con gli istituti bancari aventi una cifra di bilancio superiore



Un gruppetto dei Delegati ticinesi.

ai 10 milioni di franchi. Questa convenzione, che con tutta probabilità verrà pure dichiarata di obbligatorietà generale dal Consiglio federale, vale per quelle Casse Rurali che presentano una cifra di bilancio superiore ai 10 milioni di franchi. A giusta ragione è sempre stato sottolineato che con l'attuale convenzione sul contingentamento dei crediti vengono colpiti solo quei mutuatari che dipendono dal credito bancario, non però quelle grosse imprese che possono procurarsi del denaro mediante l'emissione di azioni o prestiti. Per rendere più efficace il contingentamento dei crediti e per conferirgli una maggiore ampiezza, il citato decreto ha dato competenze al Consiglio federale di scalare, in caso di necessità, i tempi di emissione di azioni e di prestiti. In proposito è già stata emanata un'ordinanza. Similmente, il Consiglio federale può limitare l'emissione di buoni di partecipazione delle società di collocamento di capitali: ci attendiamo che la nostra massima Autorità, in ossequio al principio del trattamento uguale per tutti, provveda anche a ciò in caso di necessità.

Per contro, dichiarò il direttore dott. Edelman, vogliamo sperare che il Consiglio federale non faccia uso delle competenze, pure conferitegli nel medesimo decreto, di stabilire dei limiti per prestiti ipotecari e crediti, poichè consideriamo tali provvedimenti come dei mezzi inadeguati per un efficace arginamento dell'esorbitante attività di investimento e poichè sfavoriscono chi è già economicamente debole.

A chiusura del suo rapporto, il direttore dell'Ufficio di revisione menzionava la rallegrante constatazione che, nell'anno in rassegna, tutte le Casse affiliate all'Unione sono state sottoposte alla revisione prescritta dalla legge. Egli si augurava infine che la gioia nella cooperazione e la retta volontà di ope-

rare costruttivamente accompagnino tutti i raiffeisenisti nel nuovo anno.

Era quindi la volta del signor direttore Paul Schwager per la presentazione dei conti annuali della Cassa Centrale. Dal suo particolareggiato rapporto togliamo quanto segue: « Per l'esercizio 1963, che è il 61mo, in linea generale possiamo dichiararci contenti. La cifra di bilancio è aumentata dai 501 milioni di fine 1962 a 539 milioni. L'aumento di 38 milioni è sensibilmente inferiore a quello del 1962, che ammontò a 61 milioni. C'era tuttavia da aspettarsi che a degli anni di impetuosa crescita facessero seguito di quelli con un movimento ascensionale più moderato. Ciò non deve affliggerci, poichè un'evoluzione troppo impetuosa porta con sè i suoi problemi: a questo proposito mi limito a ricordarvi la continua preoccupazione di mantenere i fondi propri corrispondenti alle prescrizioni legali.

La posta decisiva per lo sviluppo del nostro bilancio risiede sempre tra i passivi e concerne gli averi delle Casse affiliate. Dipende quindi per la massima parte dalle Casse il modo in cui il bilancio della Centrale si sviluppa. Come risulta dal bilancio, gli averi delle Casse associate costituiscono la rilevante somma di 452 milioni. Tali averi sono aumentati di circa 32 milioni, aumento che è inferiore di 26 milioni a quello dell'anno precedente. Per farsi un'idea esatta dell'afflusso complessivo di danaro dalle Casse, dobbiamo considerare pure l'espansione dei loro debiti presso l'Unione ed i loro nuovi versamenti sulle quote sociali dell'Unione. Ne risulta che nel 1963 abbiamo ricevuto dalle Casse circa 30 milioni, od il 40 % di versamenti in meno dell'anno precedente.

Udendo tali cifre ci si chiede subito il motivo di queste grandi differenze. Diremo dapprima che nel 1963 l'aumento complessivo

dei versamenti presso tutte le Casse Rurali è stato di circa 6 milioni inferiore a quello del 1962. La spiegazione per l'ulteriore differenza di 24 milioni è data dal fatto che nel 1963 le Casse hanno avuto molte più possibilità di prima di investire nella propria circoscrizione di attività i capitali raccolti — che vennero quindi affidati in misura minore alla Cassa Centrale — o hanno perfino ritirato in parte i loro averi presso l'Unione. Ora, 30 milioni in meno di depositi rappresentano una somma importante. Molti troveranno in ciò il motivo per cui la Cassa Centrale in questi ultimi mesi è stata ed è costretta a frenare fortemente le erogazioni di credito alle Casse e la diretta concessione di mutui ipotecari e prestiti a enti pubblici. Come in autunno l'agricoltore non può vendere mele e patate di più di quelle che ha raccolto, così noi non possiamo dare del denaro in prestito di più di quello che ci viene versato. Questo, in fondo, è un principio semplice ed io vi prego di ricordarvene qualora, in risposta ad una domanda di prestito o di credito, riceverete dalla Cassa Centrale una risposta negativa. »

Il Direttore della Cassa Centrale presenta quindi le altre voci del passivo, di minore importanza in rapporto agli averi delle Casse, passando poi a quelle dell'attivo dove l'aumento più forte è registrato dagli investimenti ipotecari. Essi sono aumentati di 10,6 milioni di franchi (anno precedente 14 milioni). Il motivo del minore aumento non va ricercato unicamente nella convenzione sulla limitazione dei crediti, ma anche nella scarsità di mezzi a disposizione. Le domande di mutuo ipotecario non facevano certo difetto.

L'utile d'esercizio è stato esposto in fr. 1 209 586.74, contro i fr. 1 090 260.62 dell'anno precedente.

Il signor direttore Schwager passava in seguito ad esaminare l'evoluzione dei saggi d'interesse e la situazione sul mercato del denaro e dei capitali. Se nelle ultime due assemblee egli aveva potuto formulare la convinzione che non c'era da attendersi dei mutamenti per quel che concerne il tasso ipotecario, quest'anno la situazione è del tutto differente. Non è infatti più possibile opporsi all'aumento del tasso ipotecario. Così, la Cassa Centrale ha aumentato di  $\frac{1}{4}$  % il tasso di interesse per le ipoteche esistenti, portandolo al 4 % per quelle di primo grado ed al  $4\frac{1}{4}$  % per le altre, con effetto a partire dal 1. agosto 1964 al più tardi. Per nuove ipoteche di primo grado e per i nuovi anticipi agli enti pubblici il saggio della Cassa Centrale venne fissato al  $4\frac{1}{4}$  %. L'oratore invitava quindi le Casse a voler procedere, qualora ciò non sia già avvenuto, ad un adattamento dei tassi.

In merito alla tensione sul mercato dei capitali, il direttore Schwager disse che, a

suo avviso, essa avrà una durata più lunga che nel 1956/58, poichè in diversi importanti settori la situazione è diversa da allora. Attualmente, per es., un Comune su tre prevede dei lavori per mezzo milione di franchi e oltre. In seguito alla scarsità di capitali non si possono inoltre eseguire molte costruzioni necessarie: esse vengono tuttavia solo procrastinate, per cui la relativa domanda di capitali permane.

Parlando dell'atteggiamento da assumere, il direttore della Cassa Centrale si esprime così: « Per la nostra Organizzazione ne risulta la necessità di adattarsi alla situazione, secondo il principio che non si può dare di più di quello che si riceve. Questa legge vale per le vostre Casse Rurali come per la nostra Cassa centrale. Attualmente tutti gli sforzi devono essere rivolti all'acquisizione di nuovi depositi, in quanto le domande di prestito giungono da sole. So che negli ultimi sei mesi non tutte le Casse sono state contente con la Cassa Centrale. Si vede il nostro cospicuo fondo cassa, gli elevati averi presso banche e l'ancor più elevato effettivo dei titoli. Non si comprende perciò perchè non veniamo maggiormente incontro alle Casse e perchè non soddisfiamo meglio le loro richieste di credito. Il tono della critica è molto diverso; esso varia dal « pianissimo » al « fortissimo ». Per spiegare il nostro comportamento desidero avantutto rendere attenti al fatto che la Cassa Centrale garantisce la liquidità di tutta l'Organizzazione. Per questa garanzia entrano in considerazione la giacenza in cassa, gli averi presso banche ed in parte anche il portafoglio effetti cambiari come pure i titoli: ne necessitano per un importo ben superiore ai 100 milioni di franchi. Oltre a ciò va detto che numerose Casse detengono elevati depositi vincolati presso di noi. Essi costituiscono delle riserve di esercizio per le rispettive Casse e vengono loro anticipati in caso di bisogno. Queste Casse sono quelle che per prime hanno diritto ad un credito dell'Unione. Le domande per tali anticipi sono attualmente tanto numerose che accanto ad esse non possono venir concessi altri grossi crediti. Oltre a ciò l'afflusso di capitali dalle Casse è in diminuzione, in quanto la maggior parte di esse ha ora la possibilità di impiegare sul posto il proprio danaro.

Oggi più che mai ogni Cassa deve adattare ai propri mezzi le sue concessioni di prestito, mantenendo in tutti i casi la liquidità legale. Non ci si può basare sui futuri depositi, in quanto essi sono troppo incerti. Già nel dicembre scorso abbiamo resi attenti al previsto acuirsi della tensione sul mercato del denaro e dei capitali, ammonendo alla prudenza. Constatiamo con soddisfazione che la maggior parte delle Casse segue le nostre raccomandazioni. Alle poche che non ne ten-

gono conto devo dire che non possono contare sull'appoggio da parte della Cassa Centrale. Faremmo altrimenti torto a tutte le altre che seguono le raccomandazioni. »

Il direttore Schwager chiudeva quindi sottolineando l'importanza che riveste per l'intera organizzazione la disciplina dei singoli e ringraziando tutte le Casse che si attengono fedelmente alle direttive della Centrale.

Aveva poi la parola il *presidente del Consiglio di sorveglianza, consigliere nazionale on. René Jacquod*, per la presentazione del suo rapporto. Il relatore poteva dichiarare che tutti i controlli e le indagini eseguiti in collaborazione con la società fiduciaria Revisa S.A. avevano dato piena soddisfazione. Formulava perciò le seguenti proposte:

1. approvare senza riserve il bilancio ed il conto profitti e perdite al 31 dicembre 1963, dandone scarico agli Organi responsabili
2. ripartire il beneficio come segue, secondo le proposte del Consiglio di amministrazione:
  - a) versamento di un interesse del 4 % sulle quote sociali: fr. 720 000.—
  - b) versamento di fr. 500 000.— alle riserve
  - c) riporto di fr. 48 157.09 in conto nuovo
3. esprimere al Consiglio di amministrazione, alle Direzioni, ai funzionari ed impiegati della Cassa Centrale e dell'Ufficio di revisione i più vivi ringraziamenti per il fruttuoso lavoro svolto.

L'onorevole Jacquod metteva quindi in risalto l'importanza delle riserve delle nostre Casse, il cui totale ha superato per la prima volta i cento milioni di franchi: esse rappresentano un patrimonio comune indivisibile, la cui importanza cresce ad un ritmo sempre più accelerato. Ed aggiungeva: « Questa proprietà comune noi l'edifichiamo per le generazioni future. Avete mai pensato all'ampiezza ch'essa raggiungerà tra 50 o 100 anni e quali saranno i servizi che essa renderà ai nostri figli, nipoti e pronipoti? »

Il Presidente del Consiglio di sorveglianza faceva in seguito rilevare come i valori morali promossi e perseguiti dalle Casse Rurali siano ancora più importanti del valore materiale delle riserve. Mediante l'istituzione e lo sviluppo delle Casse locali autonome si contribuisce grandemente alla realizzazione di una maggiore solidarietà umana. Il successo di queste comunità raiffeiseniste è stato possibile perchè esse avevano alle loro basi dei principi solidamente ancorati, ai quali i dirigenti sono rimasti fedeli. L'infedeltà in

questo settore è il pericolo che sovrasta il nostro Movimento. L'on. Jacquod riassume quindi il suo primo messaggio in qualità di presidente del Consiglio di sorveglianza in queste parole: « Restiamo fedeli ai nostri principi! »

Il Presidente del Consiglio di amministrazione ringraziava il relatore per il rapporto e l'intero Consiglio di sorveglianza per l'attività svolta. Si procedeva alla votazione e le proposte presentate vennero accettate.

Alle nomine statutarie per il periodo 1964-1968 i membri in carica vennero rieletti. Per il Consiglio di amministrazione si tratta dei signori:

Dr. Gallus Eugster, presidente, Bischofszell (TG)

Paul Schib, consigliere nazionale, vice-presidente, Möhlin (AG)

Julius Birrer, deputato al Gran Consiglio, Willisau (LU)

Hans Bloetzer, già direttore della scuola di agricoltura, Visp (VS)

Plinio Ceppi, professore, Mendrisio

Samuel Chevalley, prefetto, Chexbres (VD)

Fritz Müller, docente di scuola secondaria, Unterlangenegg (BE)

Edmond Ramu, Dardagny (GE)

Schneuwly Felix, Heitenried (FR)

Josef Stadelmann, già direttore dell'Unione, San Gallo

Pierre Urfer, veterinario, Fontainemelon (NE)

Paul Vogt, deputato al Gran Consiglio, Güttingen (TG).

Per il Consiglio di sorveglianza i signori: René Jacquod, consigliere nazionale, Bra-mois (VS), rieletto presidente.

Rudolf Hottinger, gerente, Clavadel (FR)

Laurent Aubry, avvocato, Saingelégier (GIURA)

Alfred Gubler, cassiere, Winznau (SO)

Mathis Werder, gerente, Mörschwil (SG).

Aveva quindi la parola il signor dott. Fritz Hummler, delegato per le occasioni di lavoro, per la presentazione di una conferenza sulla programmazione economica.

Il distinto oratore, premesso che ogni politica economica presuppone certi principi direttivi ed un assieme di interventi, affermò che in Svizzera, ogni volta che si prevede un mutamento di tale politica, si accendono delle appassionate discussioni onde stabilire se i previsti interventi sono « ortodossi », se sono cioè conformi alle esigenze di una economia del mercato, di un sistema che rispetti nella più larga misura possibile la libertà di concorrenza. La discussione non è quindi mancata in merito ai due decreti federali relativi al mercato del denaro e dei capitali ed all'edi-

lizia (che costituiscono la spina dorsale del programma congiunturale del Consiglio federale) come pure per quel che concerne la politica dell'immigrazione. I collaboratori dei capi dei Dipartimenti federali direttamente interessati alla soluzione dei problemi d'ordine congiunturale hanno affrontato l'elaborazione di un assieme di misure destinate sia a succedere ai decreti precitati, sia a completarli entro un termine abbastanza breve. Questo programma, complementare o sussidiario, dev'essere concepito in modo che gli attuali o futuri interventi dei poteri pubblici siano sempre conformi alle esigenze della congiuntura, che mirino cioè ad una espansione economica armoniosa ed equilibrata. La determinazione di questo programma implica un accordo tra i partner sociali (sui salari e la durata del lavoro), una politica fiscale che permetta all'economia di prendere delle decisioni conformi alle esigenze congiunturali e di facilitare le riforme strutturali necessarie, delle misure fiscali atte a stimolare il risparmio e infine certe disposizioni restrittive in materia di vendite a rate per ridurre la domanda.

Mediante i mezzi di informazione si prevede di denunciare gli inconvenienti ed i rischi dell'attuale propensione alle spese e di mettere l'accento sul contributo che può essere dato dall'accresciuto impiego della mano d'opera femminile, dalla reintegrazione di pensionati nella vita economica od anche dalla decisione di continuare l'attività quando l'età della pensione è raggiunta, per l'eliminazione della penuria di mano d'opera. L'oratore affermava poi che alcune delle controproposte (politica fiscale e corso del franco svizzero) formulate da economisti che non hanno voluto associarsi al programma governativo, meritano di essere esaminate. Giustificava quindi i provvedimenti del Consiglio federale in quanto l'attuale situazione (un terzo della mano d'opera è straniera, gli investimenti pubblici e privati oltrepassano la formazione indigena di capitali) richiede dei nuovi criteri nell'apprezzamento. Noi dobbiamo tendere a lavorare coi nostri mezzi, coi nostri risparmi, con la nostra mano d'opera, puntando sulla nostra volontà creativa, sulle nostre qualifiche, esperienze e conoscenze, facendo sì appello a collaboratori stranieri ma in numero ragionevole e senza perdere di vista i problemi dell'alloggio e dell'assimilazione. Nella produzione dobbiamo dedicarci a quei nostri prodotti che già superano la concorrenza straniera ed abbandonare gli articoli che non ci sono di reale vantaggio sia per i costi sia per l'impiego della mano d'opera. E' pure necessario, spiegava il conferenziere, che noi facciamo in modo che un numero maggiore di nostre invenzioni o prototipi vengano fabbricati, parzialmente o interamente, all'estero (sotto licenza). Invece

di occupare un maggior numero di operai stranieri nel nostro Paese, li occuperemo così nel loro. E' cioè preferibile esportare delle possibilità di lavoro che importare degli operai. In pratica ciò non è facile, poichè occorre uno sforzo sensibile (miglioramenti e riforme dei nostri metodi di produzione e di organizzazione).

Il dott. Hummler afferma infine che a noi Svizzeri fa spesso difetto lo spirito di collaborazione. Dobbiamo persuaderci che potremo risolvere meglio i problemi e le difficoltà intensificando la collaborazione tra lo Stato e l'economia privata, tra i Cantoni e i Comuni, tra le università e le imprese, tra operai e datori di lavoro, come pure sul piano internazionale.

La politica economica per la Svizzera verte quindi su un'economia alla nostra portata, esige una fiduciosa collaborazione tra lo Stato e l'economia privata, implica degli interventi limitativi per prevenire o correggere gli eccessi, ma presuppone pure lo spirito di iniziativa, un certo gusto del rischio nonché una maggiore e migliore collaborazione. Si avrà così un'economia sana, un paese equilibrato che affronterà l'avvenire senza timore.

Dopo la conferenza del dott. Hummler, il Presidente dell'Unione apriva la discussione generale e quindi, non essendoci alcun intervento, potè dichiarare chiusa la 61ma assemblea dei delegati, ringraziando per l'attenzione ed augurando una piacevole parte ricreativa.

Pell.

## L'angolo per i cassieri

Rammentiamo la necessità di procedere ad alcune notifiche qualora, in occasione dell'ultima assemblea generale, si sono avuti dei cambiamenti per quanto concerne i membri dei Comitati direttivi.

Se vi sono modifiche per quanto concerne i membri del Comitato di direzione con diritto di firma (presidente, vice-presidente, segretario), oppure in caso di cambiamento del presidente del Consiglio di sorveglianza, occorre darne comunicazione all'Unione, indicando pure, oltre all'indirizzo preciso, anche l'eventuale numero telefonico se si tratta di presidente.

In tale occasione vanno pure allestiti nuovi formulari di procura ed aggiornati i nominativi degli abbonati al *Messenger Raiffeisen*.

Ricordiamo anche che i nuovi membri del Comitato di direzione devono venire annunciati all'Ufficio del Registro di commercio, mediante il formulario N° 518a. Vengono contemporaneamente annunciati quelli che non fanno più parte della Direzione.

## La Suisse raiffeiseniste à fin 1963

## La Svizzera raiffeisenista a fine 1963

### 1094 Caisses Raiffeisen

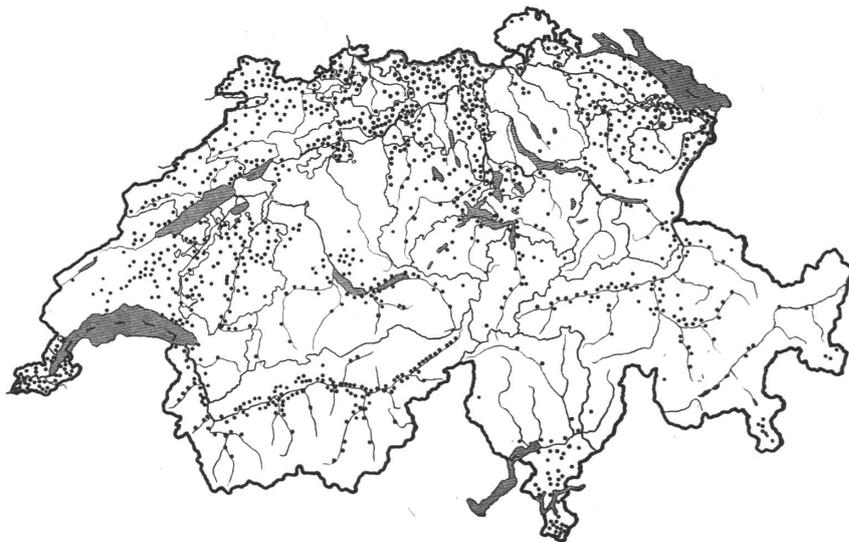
dont

339 en Suisse romande

632 en Suisse alémanique

82 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



## Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	En milliers de francs				
				Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement	
Appenzell R.-E.	3	568	1 994	6 288	298	7 861	11 283	
Appenzell R.-I.	3	274	1 795	5 778	211	6 787	18 637	
Argovie	98	14 481	77 801	211 712	13 416	318 560	666 298	
Bâle-Campagne	14	3 105	13 021	41 899	2 260	67 859	158 374	
Berne	147	14 950	58 410	168 738	8 078	216 359	394 524	
Fribourg	72	8 278	45 866	115 278	6 758	159 317	283 283	
Genève	35	2 692	7 444	31 510	1 839	54 552	159 308	
Glaris	1	235	1 034	3 394	132	3 742	3 391	
Grisons	89	6 990	25 791	56 373	3 140	100 731	221 968	
Lucerne	47	6 195	45 491	87 752	4 177	118 638	388 762	
Neuchâtel	33	2 871	12 232	28 145	1 491	41 015	81 374	
Nidwald	5	642	5 285	10 468	561	12 661	28 319	
Obwald	4	565	3 256	72 289	386	10 183	17 503	
Saint-Gall	83	18 287	114 973	312 662	21 797	494 178	1 543 443	
Schaffhouse	3	410	2 161	5 691	395	8 838	12 598	
Schwyz	14	2 627	16 811	35 074	1 886	47 471	96 241	
Soleure	75	12 295	71 387	191 644	11 274	266 423	478 157	
Tessin	75	5 252	66	96	1 181	73 539	151 819	
Thurgovie	47	7 494	39 440	122 880	10 179	229 449	677 111	
Uri	18	1 870	9 202	20 086	987	24 911	41 223	
Valais	128	15 896	47 926	147 440	7 474	220 539	409 878	
Vaud	78	7 357	24 891	73 709	5 255	112 009	249 915	
Zoug	12	2 054	9 318	22 976	965	33 935	101 345	
Zurich	10	894	4 417	12 628	965	23 144	60 145	
	1963	1 094	136 282	640 012	1 719 510	105 105	2 652 701	6 255 439
	1962	1 087	133 037	617 071	1 558 193	98 021	2 411 839	5 558 885
Augmentation en 1963	7	3 245	22 941	161 317	7 084	240 862	696 554	